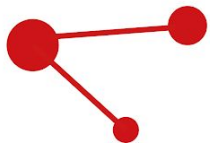
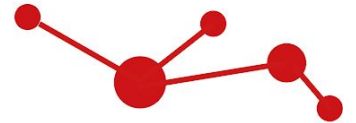


# ROUEDAD AR BREZHONEG

Le réseau de la langue bretonne



brezhoneg@rouedad.bzh



## **Un plan d'action pour la langue bretonne Ur steuñv ober evit ar brezhoneg**

Le Conseil régional de Bretagne a adopté le 14 décembre 2018 “les grandes orientations d’une nouvelle politique régionale” pour la langue bretonne. Le propos liminaire du document validé indique que *“L’objectif de la Région est bien de contribuer à la création de la société bilingue qui est souhaitée par les Bretonnes et les Bretons”*. Il est ainsi précisé que: *“La Région propose, dans le cadre de la nouvelle politique en faveur de la langue bretonne qui se concrétisera en 2019, de poursuivre et d’amplifier son action actuelle”*.

Or, le budget 2019 voté le 8 février pour la langue bretonne reste stable par rapport à celui des années précédentes, soit 2,24 €/habitant. Plus de 50 associations travaillant au quotidien pour la langue bretonne, réunies au sein du collectif “rouedad ar brezhoneg” (le réseau de la langue bretonne) avaient pourtant adressé le 13 novembre 2018 un courrier commun à Monsieur Loïg Chesnais-Girard, Président du Conseil régional de Bretagne, pour alerter sur le risque probable de disparition de la langue bretonne dans les décennies à venir et réclamer un “plan d’urgence” ainsi qu’une augmentation conséquente du budget alloué au sauvetage de la langue bretonne.

La Région Bretagne a par ailleurs annoncé l’élaboration en 2019 d’un “plan d’action” pour la langue bretonne. Nous, associations travaillant au quotidien dans plusieurs domaines autour de la langue bretonne, avons ainsi entrepris la réalisation d’un “plan d’action” pour proposer de façon concrète une application des orientations décidées par le Conseil régional.

Près de 80 fiches actions ont donc été rédigées par les associations compétentes afin de préciser les objectifs, les moyens pour les atteindre, le résultat attendu et le calendrier à mettre en œuvre.

Nous proposons ainsi au Conseil régional une base de travail pour la mise en œuvre de sa politique linguistique. Ces propositions ont également pour vocation d'éclairer les services de l'État et le Conseil régional de Bretagne pour la rédaction de la "Convention spécifique pour la transmission des langues de Bretagne et le développement de leur usage dans la vie quotidienne" qui doit entrer en vigueur à partir de 2020.

Le texte en bleu est l'intégralité du texte "grandes orientations d'une nouvelle politique régionale" pour la langue bretonne établi par la Région Bretagne en décembre 2018.

Le texte en noir et les fiches action (sous forme de tableau) correspondent aux propositions des associations œuvrant pour la langue bretonne.

## Sommaire / Taolenn

|  |          |
|--|----------|
| <b>1.1. La nécessité d'un cadre juridique</b>  | <b>6</b> |
| 1.2. La gouvernance de la langue bretonne  | 7        |
| 2.1 Transmettre la langue bretonne   | 10       |
| 2.1.1. Développer l'enseignement bilingue et l'enseignement de la langue bretonne              | 10       |
| Soutenir l'accès de tou-te-s à l'enseignement bilingue et l'enseignement de la langue bretonne | 10       |
| Enseignement bilingue et immersif  | 10       |
| Enseignement de la langue bretonne   | 15       |
| Enseignement supérieur   | 17       |
| Soutenir la formation et le recrutement des enseignant-e-s                                     | 18       |
| Formation des enseignant-e-s   | 18       |
| Recrutement des enseignant-e-s   | 21       |
| Accompagner les besoins pédagogiques   | 23       |
| 2.1.2. Développer la formation pour adultes  | 24       |
| La formation professionnelle   | 25       |
| La formation personnelle   | 26       |
| 2.1.3. Favoriser la transmission familiale et préscolaire                                      | 28       |
| 2.2. Développer la présence de la langue bretonne dans la vie sociale, culturelle et publique  | 31       |
| 2.2.1. Appuyer la sensibilisation, la pratique, la connaissance et la diffusion linguistiques  | 31       |
| La sensibilisation et la pratique  | 31       |
| La connaissance  | 32       |
| La diffusion   | 32       |
| 2.2.2. Assurer une présence territoriale   | 33       |
| Les Ententes de pays   | 33       |
| Les activités destinées à l'enfance et à la jeunesse   | 34       |
| 2.2.3. Intensifier la présence de la langue bretonne dans les médias                           | 36       |
| La radio   | 36       |
| La télévision et le cinéma   | 38       |
| Le numérique   | 42       |
| 2.2.4. Développer l'édition  | 43       |
| 2.2.5. Encourager les pratiques culturelles  | 44       |
| 2.3 Développer la place de la langue bretonne dans l'institution régionale                     | 48       |
| 2.3.1. Renforcer la place du breton dans le fonctionnement et la communication de la Région    | 48       |
| 2.3.2. Renforcer la prise en compte de la langue bretonne dans les politiques régionales       | 49       |

# La politique linguistique : langue bretonne

L'enquête sociolinguistique a permis de mettre en lumière des données importantes relatives à l'état de la langue bretonne dans la société. La disponibilité de données plus anciennes, notamment les enquêtes par sondage réalisées en 2007 et 1997 ainsi que l'enquête « famille » réalisée par l'INSEE en 1999, permet d'enrichir la compréhension historique des chiffres issus du sondage de 2018 et de mieux comprendre les dynamiques sociolinguistiques. Les principaux enseignements de cette enquête pour ce qui concerne les brytophones sont :

- l'apparente stabilité du nombre (environ 207 000) et du taux de locuteur·rice·s (5,5%) par rapport à 2007 ;
- la baisse du nombre de brytophones effectifs et le vieillissement accéléré de la population locutrice, avec une moyenne d'âge s'établissant à 70 ans contre 63 ans en 2007 et 79% des brytophones âgés de plus de 60 ans ;
- le poids prépondérant de la transmission scolaire de la langue bretonne pour les jeunes générations (90% des 15-24 ans) et de ce fait des compétences en lecture et écriture très élevées (98% des 15-24 ans) ;
- une fréquence et une variété d'usage de la langue beaucoup plus importante pour les 15-24 ans

Ceci confirme que, du strict point de vue démographique, la langue bretonne est dans une situation extrêmement préoccupante pour les deux décennies à venir, avec une disparition prévisible de la grande majorité des locuteur·rice·s actuel·le·s et, au rythme de renouvellement actuel, environ 50 000 locuteurs à l'horizon 2050, mais que les stratégies de transmission aux plus jeunes, si elles sont poursuivies et amplifiées, sont la clé d'une revitalisation de la connaissance et de l'usage social courant du breton. La prise en compte par la Région de la nécessité de soutenir le développement d'une langue moderne, adaptée aux usages sociaux contemporains et répondant aux attentes de toutes les catégories de population, est pleinement cohérente avec cette stratégie de transmission.

Interrogé·e·s par ailleurs sur leur perception de la langue bretonne, les Bretonnes et les Bretons montrent un fort désir de langue bretonne et font preuve d'un attachement très fort à la langue, d'une adhésion à plus de langue bretonne, bien partagés entre les territoires et les générations :

- 34% des personnes interrogées souhaiteraient ou auraient souhaité savoir le breton, avec de faibles différences selon les territoires ;
- 33% souhaiteraient ou auraient souhaité que leurs enfants sachent le breton, en particulier dans les pays littoraux et les pays de Rennes et des Vallons de Vilaine (plus de 35%). Ce souhait est particulièrement fort chez les 15-39 ans (43%) et les habitant·e·s des grandes villes (37%) ;
- l'attachement moyen à la langue bretonne est de 5,3 sur une échelle de 0 à 10, que les personnes soient brytophones (7,6), locutrices du gallo (5,4) ou seulement francophones (5,1) et 29% des personnes interrogées sur pratiquement tous les pays donnent une note d'attachement située entre 8 et 10 ;
- 73% des personnes interrogées souhaitent plus de breton à l'école ; 59% la présence du breton dans les services publics et 73% les panneaux bilingues français-breton ; 55% plus d'émissions en breton à la télévision et à la radio, sans que n'apparaissent de différences territoriales importantes (9 points d'écart entre les départements les plus et moins favorables à l'enseignement, 4 points pour les médias, 11 points pour les services publics et 4 points pour la signalétique,).

Ces taux importants d'opinion favorable au développement de la langue bretonne encouragent tous les acteurs à poursuivre et amplifier la mise en place de politiques linguistiques efficaces. Ils confirment la pertinence des axes stratégiques définis en 2012 par la Région et invitent à amplifier, dans ce cadre, les actions afin de contribuer à la mise en place de conditions favorables à une appropriation de la langue bretonne par tous les habitant·e·s de la Bretagne qui le souhaitent – il ne doit exister ni obligation, ni restriction - dans une perspective inclusive : la politique linguistique régionale doit continuer à s'adresser à chacun·e, quels que soient son origine, son lieu de vie, son âge ou sa catégorie socio-professionnelle ; elle doit continuer à s'adresser à tous et non aux seul·e·s brytophones.

Quatorze ans après l'adoption de la première politique linguistique régionale, qui a donc vu la première reconnaissance symbolique de la co-officialité de la langue bretonne avec la langue française, 6 ans après son actualisation, qui a rappelé cette orientation de principe, l'analyse des attentes de la population bretonne invite la Région à passer d'une co-officialité symbolique à une co-officialité de fait, visible tant dans le soutien aux initiatives des acteurs publics et privés que dans les actions régionales.

L'objectif de la Région est bien de contribuer à la création de la société bilingue qui est souhaitée par les Bretonnes et les Bretons tant pour la Bretagne en général, comme le montrent les chiffres de l'adhésion à plus de breton, que pour eux-mêmes, ainsi que l'illustre le désir de langue bretonne.

La Région propose, dans le cadre de la nouvelle politique en faveur de la langue bretonne qui se concrétisera en 2019, de poursuivre et d'amplifier son action actuelle, de poser des objectifs à atteindre en concertation avec ses partenaires tout en rappelant l'attente d'une différenciation qui libérera ses moyens d'action et la nécessité d'une évolution rapide du cadre juridique actuel, qui persiste à limiter les possibilités de développement de la transmission et de la pratique de la langue bretonne au quotidien.

Soyons cependant certains d'une chose : seule la généralisation de l'enseignement obligatoire du breton, immersif ou bilingue totalement paritaire, pour l'ensemble de la population scolaire de Bretagne dès l'école maternelle parviendra à sauver la langue bretonne d'une disparition totale en un siècle si rien n'est entrepris de massif sur le plan humain et financier. Une telle perspective suppose la mobilisation générale de tous les acteurs politiques, économiques, sociaux et culturels de la Bretagne historique.

### **Objectif général : Une société bretonne bilingue à la fin du 21<sup>ème</sup> siècle**

|   |  |
|---|--|
| Objectif  | Une société bretonne bilingue à la fin du 21 <sup>ème</sup> siècle   |
| Comment faire? (Outils, moyens, dispositifs...) | Les différentes fiches présentées ci-dessous décrivent les actions à mettre en œuvre pour atteindre cet objectif |
| Résultat attendu                                | 30 % de locuteurs dans l'ensemble de la population bretonne  |
| Calendrier                                      | 2100   |

# 1.1. La nécessité d'un cadre juridique

La politique actualisée en 2012 prévoyait que la Région agirait auprès du législateur et du Gouvernement pour obtenir l'inscription de droits opposables en faveur des langues de France dans la Constitution, la ratification de la Charte européenne des langues régionales et minoritaires et l'adoption d'une loi-cadre pour les langues de France.

Avec le soutien de la Région et à l'initiative des député·e·s breton·ne·s notamment, deux propositions de loi répondant à ces engagements ont été adoptées lors de la précédente législature, mais n'ont pas fait l'objet d'une première lecture au Sénat :

- la proposition de loi constitutionnelle n° 1618 visant à ratifier la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires a été adoptée en 1ère lecture par l'Assemblée nationale le 28 janvier 2014 ;
- la proposition de loi n°4096 relative à la promotion des langues régionales a été adoptée par l'Assemblée nationale en première lecture le 31 janvier 2017.

Plusieurs lois adoptées lors de la précédente législature ont néanmoins permis d'intégrer quelques dispositions favorables aux langues régionales dans le corpus législatif :

- la loi n°2013-595 qui reconnaît l'enseignement bilingue et l'enseignement des langues régionales et prévoit qu'il est favorisé prioritairement dans les régions où elles sont en usage ;
- la loi n°2014-58 qui reconnaît la compétence des régions en matière de promotion des langues régionales ;
- la loi n°2015-991 qui interdit le refus de dérogation scolaire pour l'enseignement public bilingue et rappelle que les compétences en matière de langue régionales sont partagées entre les différents niveaux de collectivités ;
- la loi n°2016-925 qui intègre les œuvres en langues régionales dans les quotas radiophoniques ;
- la loi n°2017-256 qui prohibe les discriminations portant sur la capacité à s'exprimer en une autre langue que le français et lève l'interdiction de traductions des textes officiels en une autre langue que le français.

La situation de la langue bretonne reste juridiquement précaire. Qu'il s'agisse de la place des langues régionales et du breton, en l'occurrence au sein des programmes de l'Education nationale et dans la vie publique, le vote d'un cadre législatif pour sécuriser la situation actuelle est nécessaire. La Région continuera par ailleurs son travail pour obtenir, dans le cadre de la différenciation, les compétences, les capacités réglementaires et les moyens nécessaires pour répondre aux besoins spécifiques de la langue bretonne et aux attentes particulières de la population en ce domaine.

|   |   |
|---|---|
| Objectif  | Reconnaître la co-officialité des langues régionales  |
| Comment faire? (Outils, moyens, dispositifs...) | Modification de la Constitution : Art. 2 et Art. 75-1<br>Amendement art. 2 : « La langue de la République est le français. Dans leur territoire respectif, les langues régionales coexistent au côté du français. »<br>Amendement art.75-1 : « Les langues régionales appartiennent au patrimoine de la France. L'Etat assure leur protection. Les collectivités territoriales concernées organisent leur enseignement dans le cadre concerté de l'Education nationale. » |
| Résultat attendu                                | Le français demeurera la langue de la République (et des relations internationales) mais, à l'instar de ce qu'il se passe dans l'UE pour l'emploi des langues de chaque Etat-membre, tous les textes officiels publics pourront être traduits dans les langues  |

|            |                                 |
|------------|---------------------------------|
|            | régionales.                     |
| Calendrier | 2022 (fin de cette législature) |

## 1.2. La gouvernance de la langue bretonne

L'Office public de la langue bretonne (OPLB) est le premier EPCC en France consacré à une langue régionale. L'actualisation de la politique linguistique en 2012 a permis à la Région de renforcer progressivement les moyens et missions de cet établissement, autour de trois axes principaux :

- enrichissement de la langue bretonne et son adaptation aux besoins nouveaux (équipement de la langue) ;
- promotion, coordination et structuration ;
- expertise.

L'OPLB est un partenaire privilégié pour la mise en œuvre de la politique linguistique régionale mais également celles des autres collectivités qui en sont membres ou qui ont signé des conventions en ce sens. Le protocole entre l'OPLB et l'Education nationale pour le développement de l'enseignement bilingue public participe largement de la croissance du nombre de sites bilingues de l'enseignement public depuis 2015.

Il convient de soutenir l'OPLB dans le renforcement de ses missions et de ses moyens pour faire face à des besoins croissants, en particulier sur le numérique en langue bretonne, l'équipement de la langue, le développement de l'enseignement, l'animation et l'observation des politiques publiques dans les territoires. Une concertation pourra **de** être engagée à ce titre avec l'Etat et les Conseils départementaux.

Dans le cadre du Pacte d'avenir et en application de la loi de 2013, une convention spécifique pour la transmission des langues de Bretagne et le développement de leur usage dans la vie quotidienne a été signée en décembre 2015 entre la Région, l'Etat (Préfecture de région et Rectorat d'académie), les universités de Rennes 2 et de Bretagne occidentale.

Cette convention prévoit notamment l'accroissement des capacités d'accueil dans l'enseignement bilingue de manière à aboutir à 20 000 élèves scolarisés en 2020, selon une programmation des ouvertures dans le cadre d'une carte des pôles révisée tous les deux ans en partenariat entre l'Etat, la Région et les acteurs de l'enseignement bilingue. L'OPLB est chargé par le Rectorat de la préparation des projets d'ouvertures. La convention prévoit également une croissance du nombre de postes bilingues aux différents concours pour aboutir à un taux de 20%. Elle mentionne des actions de développement à mettre en œuvre dans l'enseignement supérieur et la recherche, la formation des adultes, les politiques en faveur de la jeunesse, les médias audiovisuels, le numérique, l'édition, le spectacle vivant en langue bretonne. Enfin des dispositions conventionnelles prévoient la mise en place progressive d'un jalonnement bilingue sur les routes nationales.

Cette convention spécifique a permis plusieurs avancées, notamment dans l'enseignement, mais certains objectifs sont partiellement atteints (40% des objectifs d'ouvertures de classes en 2018 par exemple, une limitation géographique et technique du jalonnement routier). La Région, dans le cadre de la négociation à venir pour le renouvellement de la convention pour la période 2020-2025, sera attentive à la cohérence à atteindre avec les objectifs et attentes qui figureront dans sa nouvelle politique linguistique, compte tenu de l'urgence à faire croître le nombre de locuteurs face à la perspective démographique révélée par l'enquête sociolinguistique. La Région soutiendra un renforcement significatif des objectifs chiffrés à court et moyen termes.

Enfin, pour pouvoir améliorer et coordonner la réponse des pouvoirs publics en Bretagne aux besoins spécifiques de la langue bretonne et aux attentes des habitants, la Région proposera à ses partenaires la mise en place des

**Etats-généraux de la langue bretonne sous la forme** la création d'une conférence territoriale de la langue bretonne réunissant les cinq départements, la Région des Pays-de-la-Loire, les EPCI, les associations de collectivités, l'OPLB, les établissements publics. Cette conférence territoriale pourra élaborer des stratégies partagées, y compris sur le financement de l'OPLB, et permettra également de mieux coordonner, prioriser et renforcer les actions à mener.

|  |   |
|--|---|
| Objectif   | La langue bretonne : un axe transversal de la BreizhCop.                          |
| Comment faire?<br>(Outils, moyens, dispositifs...) | Inscrire la langue bretonne comme axe transversal de la BreizhCop.                |
| Résultat attendu                                   | Présence de la langue bretonne dans toutes les politiques issues de la BreizhCop. |
| Calendrier   | 2019-2020   |

|  |  |
|--|--|
| Objectif   | Renforcement des missions de l'Office Public de la langue bretonne   |
| Comment faire?<br>(Outils, moyens, dispositifs...) | Développer les domaines d'intervention de l'Office Public de la langue bretonne dans les secteurs suivants: <ul style="list-style-type: none"> <li>● numérique en langue bretonne,</li> <li>● équipement de la langue,</li> <li>● développement de l'enseignement,</li> <li>● animation,</li> <li>● développement et observation des politiques publiques dans les territoires.</li> </ul> |
| Résultat attendu                                   | Bénéficier d'une force de proposition et d'un organisme moteur pour le développement de la langue.   |
| Calendrier   | 2022   |

|  |  |
|--|--|
| Objectif   | Renforcement des moyens de l'Office Public de la langue bretonne   |
| Comment faire?<br>(Outils, moyens, dispositifs...) | Augmentation de la contribution de la Région Bretagne afin de permettre le recrutement d'agents pour assurer les missions de l'Office Public de la langue bretonne |
| Résultat attendu                                   | Augmentation du budget de fonctionnement de 10% par an   |
| Calendrier   | 2020-2025  |

|  |   |
|--|---|
| Objectif   | Développer et étendre la charte "Ya d'ar brezhoneg"   |
| Comment faire?<br>(Outils, moyens, dispositifs...) | Développer la charte "Ya d'ar brezhoneg" dans d'autres domaines que le périmètre actuel (milieu sportif, économie, événementiel...) |



|                  |   |
|------------------|---|
| Résultat attendu | Intégration à la charte “Ya d’ar brezhoneg” de déclinaisons spécifiques à tel ou tel domaine et communication à destination de ces interlocuteurs |
| Calendrier       | 2023  |

|   |  |
|---|--|
| Objectif  | Redynamiser la charte “Ya d’ar brezhoneg” à destination des collectivités  |
| Comment faire? (Outils, moyens, dispositifs...) | Animer des réunions d’échanges de bonnes pratiques par territoires.<br>Suivre les engagements des collectivités locales (effectuer un bilan annuel des actions mises en oeuvre, prendre en compte les difficultés, apporter un appui pour réaliser les actions, encourager les labellisations)<br>Démarchage de l’ensemble des collectivités, notamment les EPCI à fiscalité propre. |
| Résultat attendu                                | Labellisation de l’ensemble des collectivités engagées dans la démarche, selon les objectifs pris par délibération.  |
| Calendrier                                      | 2023   |

|   |   |
|---|---|
| Objectif  | Développer la pratique de la langue dans la vie sportive amateur à travers la charte “Ya d’ar brezhoneg” (Oui à la langue Bretonne)   |
| Comment faire? (Outils, moyens, dispositifs...) | <i>Créer un poste de développement dédié au sein de l’OPLB<br/>Etendre le dispositif DESK aux animateurs et encadrants sportifs</i>   |
| Résultat attendu                                | <ul style="list-style-type: none"> <li>● Renforcer la visibilité de la langue dans la communication (affiches, annonces orales) des événements</li> <li>● Sensibiliser les responsables d’associations sportives à la problématique linguistique, leur faire prendre conscience du nombre grandissant de jeunes bilingues présents dans les clubs</li> <li>● Développer, pour chaque sport, un réseau d’animateurs et d’encadrants bilingues permettant aux enfants d’utiliser leur langue pendant leur pratique sportive</li> <li>● Elaborer, pour chaque sport, les terminologies spécifiques adaptées</li> <li>● Développer la formation pour adultes dans le monde du sport (faciliter l’apprentissage de la langue)</li> <li>● Faciliter le recrutement d’encadrants bilingues</li> <li>● Proposer aux jeunes des événements sportifs en langue bretonne</li> <li>● Améliorer la qualité du breton parlé par les jeunes et leur capacité d’expression dans la vie de tous les jours</li> </ul> |
| Calendrier                                      | 2020  |

## **2.1 Transmettre la langue bretonne**

### **2.1.1. Développer l'enseignement bilingue et l'enseignement de la langue bretonne**

#### **Soutenir l'accès de tou-te-s à l'enseignement bilingue et l'enseignement de la langue bretonne**

##### **Enseignement bilingue et immersif**

L'actualisation de la politique linguistique en 2012 prévoyait des engagements forts pour répondre aux besoins de développement de l'enseignement bilingue. Si la demande d'obtention du transfert de la gestion de la carte scolaire pour l'enseignement bilingue n'a pas abouti en ces termes, les dispositions nouvelles relatives à la révision partenariale de la carte des pôles dans le cadre de la convention spécifique ont permis de réelles avancées, de même que l'acceptation par l'Académie du principe de développement de l'offre d'enseignement bilingue en fonction des dynamiques territoriales de croissance démographique, qui a levé les blocages persistant jusque-là dans la réponse à la demande sociale, émanant notamment des agglomérations et de la Bretagne orientale. La convention spécifique a également permis la levée des seuils contraints d'ouverture de sites, l'Académie appréciant les opportunités en fonction des caractéristiques de chaque territoire. Enfin, dans l'enseignement public, les engagements de la convention qui sont mis en œuvre par l'Académie ont permis un développement notable de l'offre d'enseignement bilingue au collège, ce qui participe à la résorption de la rupture de continuité entre 1er et 2d degré.

Pour autant, la situation de chacun des trois réseaux d'enseignement bilingue (public, privé) et immersif (Diwan) étant différente et les objectifs d'ouverture de la carte des pôles dans le 1<sup>er</sup> degré étant partiellement atteints, avec 17 580 élèves bilingues à la rentrée 2018 dans l'académie de Rennes, l'atteinte des objectifs quantitatifs fixés par la convention spécifique (20 000 élèves bilingues) n'est pas acquise. La Région continuera à demander la généralisation progressive de l'enseignement bilingue de la maternelle au lycée sur tout le territoire breton, au choix des élèves et de leurs parents, comme cela est le cas en Corse.

Pour ce qui concerne l'enseignement professionnel et technologique, la demande d'ouverture de filières bilingues portée par la politique linguistique en 2012 n'a pas abouti. Il convient de poursuivre dans la recherche de solutions en ce sens.

La Région soutiendra par ailleurs la demande de la communauté éducative bilingue d'avoir le droit d'enseigner par immersion dans les écoles bilingues publiques et privées, en particulier en maternelle, sachant qu'il est difficile de continuer à se cantonner à la parité horaire, qui ne favorise pas assez la compétence en breton. Plus généralement, la prochaine convention spécifique devra proposer la mise en place d'outils de renforcement de la qualité de la langue (formation initiale et continue des enseignants, matériels et pratiques pédagogiques adaptées aux élèves).

Enfin, la situation de l'enseignement bilingue en Loire-Atlantique est particulièrement préoccupante. Alors que la convention spécifique a permis d'assouplir les conditions d'ouverture et de les envisager avec pragmatisme en région Bretagne. La Région échangera avec les deux Académies sur les moyens d'une meilleure mise en cohérence des cartes de l'enseignement bilingue et des politiques de recrutement des enseignants bilingues en Loire-Atlantique.

Pour ce qui concerne spécifiquement le réseau Diwan, la politique de 2012 demandait à l'Etat la contractualisation des nouveaux sites dès leur ouverture. Une convention signée en décembre 2014 entre les Recteurs des académies de Rennes et de Nantes et Diwan permet désormais une mise sous contrat anticipée des écoles Diwan du 1er degré par création d'annexes, dans un délai de 18 mois au lieu de cinq ans précédemment. Cette mesure n'a cependant pas permis de régler les problèmes majeurs qui se posent aujourd'hui au réseau : arrêt des contrats aidés, versement du forfait scolaire, insuffisance du nombre de postes ouverts au concours. La prochaine convention spécifique devra prendre en compte la spécificité du réseau Diwan. Parallèlement, la Région continuera à soutenir Diwan dans sa recherche d'un statut particulier qui lui permette d'être reconnu pour l'ensemble de ses missions de service public et autorise pleinement les collectivités volontaires à financer ses établissements.

Enfin la Région continuera à appuyer les demandes relatives à la préservation et au développement de la présence de la langue bretonne aux examens nationaux, en particulier au baccalauréat dans le cadre de la réforme de celui-ci.

|  |   |
|--|---|
| Objectif   | 50 000 élèves bilingues en 2030<br>150 000 en 2050.   |
| Comment faire?<br>(Outils, moyens, dispositifs...) | <p>En 2007 la Région et l'État ont posé un objectif de 20 000 élèves bilingues à atteindre en 2012 dans l'académie de Rennes. Cet objectif n'a pas été atteint faute de mise en place d'un véritable plan de développement de l'enseignement bilingue. En 2015 la Région et l'État ont tout simplement décidé de reporter cet objectif pour 2020. Ce n'est qu'à partir de 2015 et l'élaboration progressive d'une carte des pôles de la maternelle au baccalauréat que les choses ont commencées à bouger. Malheureusement, étant donné la concrétisation partielle de la carte des pôles, il est vraisemblable que les 20 000 élèves ne seront toujours pas atteints en 2020 même avec 8 ans de retard ! Outre l'échec flagrant de cet objectif de 20 000 élèves, il est clair que celui-ci ne représentait en aucun cas un objectif pertinent dans une perspective de maintien de la langue bretonne. Le taux de locuteurs de breton dans la population est actuellement de 5,5% (enquête TMO-Région 2018). La Bretagne scolarise environ 900 000 élèves sur la seule académie de Rennes. Si nous souhaitons dans un premier temps ne serait-ce que stabiliser le pourcentage de locuteurs de breton au niveau actuel, le seul objectif qui s'impose à nous est celui de 50 000 élèves bilingues, objectif qui correspond effectivement à 5,5 % de la population scolaire bretonne. En effet un objectif de 20 000 élèves ne correspond qu'à peine à 2,2% de la population scolaire ce qui signifie que la politique de la Région et de l'État aurait pour conséquence une réduction de plus de 50 % du taux de locuteurs dans la population. De tels "objectifs" ne sont pas acceptables.</p> <p>Pour atteindre l'objectif de 50 000 élèves il faudrait que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Tous les projets de création de nouvelles écoles maternelles publiques intègrent une filière bilingue dès l'ouverture</li> <li>● Confier à l'OPLB l'élaboration d'un plan de développement pluriannuel au niveau de chaque Communauté de communes</li> <li>● Contractualiser avec l'État pour la réalisation effective de ce plan</li> <li>● Réserver 50 % des postes de l'Académie de Rennes et 20 % de ceux de l'Académie de Nantes pour le CRPE bilingue</li> <li>● Appliquer la loi de refondation de l'école de 2013 qui prévoit que l'enseignement bilingue sera favorisé et que les familles seront informées (proposition et choix explicite de l'enseignement bilingue breton-français pour</li> </ul> |

|                  |  |
|------------------|--|
|                  | <p>tous les parents lors des inscriptions dans toutes les écoles)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place un vaste plan pluriannuel de formation pour les professeurs souhaitant se former à la langue bretonne</li> <li>• Contractualiser avec l'Enseignement catholique sur la base de ces objectifs et ne financer que si les objectifs sont atteints.</li> <li>• Faciliter le développement de Diwan dans les zones démographiquement dynamique et contractualiser avec les communes pour faciliter la mise à disposition de locaux lors de la création de nouveaux sites</li> </ul> <p>Multiplication par 10 du budget de la Région Bretagne à l'horizon 2050 consacré à l'enseignement du breton.</p> |
| Résultat attendu | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintien d'un taux de locuteurs au niveau de celui de 2018, soit 5,5% de la population</li> <li>- Augmenter le nombre d'élèves bilingues de 2600 enfants par an au lieu de 600 à 700 actuellement</li> </ul>  |
| Calendrier       | 2030   |

|   |   |
|---|---|
| Objectif  | <p>Atteindre 30 % des effectifs des collégiens de Bretagne scolarisés en collège immersif ou en collège bilingue.<br/>Atteindre 30 % d'effectifs d'élèves bilingues à la fin du cursus secondaire.</p>          |
| Comment faire? (Outils, moyens, dispositifs...) | <p>Intégrer cet objectif à la prochaine convention État-Région<br/>Intégrer un objectif concernant le secondaire dans la prochaine convention État-Région</p>   |
| Résultat attendu                                | <p>73 000 collégiens brittophones (sur la base d'une population scolaire constante - effectif 2017)<br/>238 000 brittophones issus du système scolaire ou en collège<br/>Plus de 300 000 locuteurs au total</p> |
| Calendrier                                      | 30 ans (2050)   |

|   |   |
|---|---|
| Objectif  | Promotion et communication autour de l'enseignement bilingue  |
| Comment faire? (Outils, moyens, dispositifs...) | <p>Organiser à l'échelle de la Région Bretagne et de la Loire Atlantique une journée portes ouvertes des écoles bilingues et immersives, appuyée par un dispositif de communication à l'échelle régionale afin de faire gagner en visibilité l'enseignement bilingue auprès des parents d'enfants en âge d'être scolarisés (2 et 3 ans)</p> |
| Résultat attendu                                | Meilleure visibilité et compréhension de ce qu'est l'enseignement bilingue  |
| Calendrier                                      | à partir de 2022  |

|  |   |
|--|---|
| Objectif   | Généraliser/Aller vers une généralisation de l'enseignement bilingue à parité horaire obligatoire à partir d'une classe d'âge (enfants nés en 2021/2022)  |
| Comment faire?<br>(Outils, moyens, dispositifs...) | Commencer par un département, le Finistère par exemple dès 2025. Étendre progressivement le dispositif aux autres départements. Tous les enfants entrant en petite section de maternelle reçoivent un enseignement bilingue à parité horaire obligatoire (par défaut) français/breton. Ils bénéficient ensuite de cette formation jusqu'à la terminale. Ce dispositif ne remet pas en question les filières bilingues existantes pour les générations d'enfants précédentes.<br>Dès 2020, mise en place d'un vaste plan de formation des maîtres/professeurs en langue bretonne. Mise en place d'un plan de valorisation de ces métiers.<br>Expérimenter la généralisation de l'enseignement bilingue sur un secteur donné. |
| Résultat attendu                                   | Formation d'une génération entièrement bilingue à l'horizon 2050 susceptible de remplacer les 150000 brittophones de plus de 60 ans qui vont disparaître entre aujourd'hui et les 30 années à venir.  |
| Calendrier   | 2020-2050   |

|  |   |
|--|---|
| Objectif   | Soutenir Diwan dans sa recherche d'un statut particulier qui lui permette d'être reconnu pour l'ensemble de ses missions de service public et autorise pleinement les collectivités volontaires à financer ses établissements.  |
| Comment faire?<br>(Outils, moyens, dispositifs...) | Dans le cadre de la future convention État-Région sur les langues de Bretagne 2020-2025 : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place d'un dispositif de soutien à l'emploi de salariés non-enseignants dans les établissements immersifs.</li> <li>• S'assurer du versement du forfait scolaire pour chaque enfant scolarisé à Diwan</li> <li>• Sécuriser l'action des collectivités pour la mise à disposition de locaux.</li> <li>• Contractualisation des écoles Diwan dès leur ouverture</li> <li>• Création de postes d'enseignants répondant aux besoins du terrain et à la croissance des effectifs</li> </ul> |
| Résultat attendu                                   | Reconnaître l'ensemble des missions de service public de Diwan et permettre son développement serein et apaisé.   |
| Calendrier   | 2020-2025   |

|          |  |
|----------|--|
| Objectif | Intégrer la langue et la culture bretonnes au socle commun de compétences de tous les élèves, bilingues ou monolingues |
|----------|--|

|   |   |
|---|---|
| Comment faire? (Outils, moyens, dispositifs...) | Demander la compétence éducation dans le cadre de la différenciation<br>Intégrer cette notion à la formation des enseignants (maquette du Master) |
| Résultat attendu                                | Apprentissage de la langue bretonne par l'ensemble des élèves de Bretagne.  |
| Calendrier                                      | 2023  |

|   |  |
|---|--|
| Objectif  | Renforcer la qualité de l'enseignement bilingue (droit d'expérimentation pédagogique pour l'enseignement immersif en maternelle : public et catholique)  |
| Comment faire? (Outils, moyens, dispositifs...) | Obtenir la possibilité d'expérimenter un enseignement bilingue immersif en écoles maternelles pour les écoles en faisant la demande (public et catholique).<br>Utiliser la possibilité de l'expérimentation pédagogique (utilisée au Pays Basque et en Corse) pour développer cette modalité d'enseignement en Bretagne en maternelle (public et catholique) |
| Résultat attendu                                | Renforcement des capacités bilingues des jeunes élèves en maternelle   |
| Calendrier                                      | 2022   |

|   |   |
|---|---|
| Objectif  | Créer un enseignement secondaire technologique et professionnel en langue bretonne  |
| Comment faire? (Outils, moyens, dispositifs...) | Sensibiliser la population scolaire au développement de ces filières<br>Intégrer cet objectif à la convention État-Région<br>Associer les structures de parents à cette réflexion                                 |
| Résultat attendu                                | Ouvertures de sections technologiques et professionnelles bilingues, notamment dans le secteurs sanitaire et social<br>Généralisation de l'offre sur le territoire et dans les formations (plan de développement) |
| Calendrier                                      | 2023 (première ouverture)   |

|   |   |
|---|---|
| Objectif  | Développer les structures d'accompagnement périscolaire en langue bretonne (animateurs périscolaires ...)   |
| Comment faire? (Outils, moyens, dispositifs...) | Former les personnels<br>Aide au développement de projets et l'offre de ressources pédagogiques<br>Mise en œuvre d'actions culturelles péri- ou extra- scolaires<br><br>Action conjointe de la Région et des autres collectivités territoriales au sein de la conférence territoriale pour la langue bretonne dont la première réunion s'est déroulée le 29 juin 2019 |

|                  |  |
|------------------|--|
| Résultat attendu | Développer l'usage du breton en dehors du temps scolaire |
| Calendrier       | 2020   |

|   |   |
|---|---|
| Objectif  | Développer les liens et projets entre locuteurs natifs et élèves des filières bilingues   |
| Comment faire? (Outils, moyens, dispositifs...) | Reprendre le projet lancé par le département du Finistère et abandonné depuis nommé "treizherien soñjoù / quêteurs de mémoire" pour l'étendre au niveau régional en partenariat avec les départements et les communautés de communes / agglomérations.<br>Mise en place d'une aide financière pour les écoles pour les frais de déplacement et de séjour. |
| Résultat attendu                                | Développer les liens entre brittophones de naissance et futurs locuteurs de la langue bretonne, développer les liens intergénérationnels via la langue bretonne   |
| Calendrier                                      | 2021  |

## Enseignement de la langue bretonne

L'initiation à la langue bretonne mise en œuvre dans certaines écoles publiques monolingues finistériennes par le Conseil départemental, avec le soutien de la Région et par convention avec l'Education nationale, n'a pas été étendue à l'ensemble du territoire breton malgré la demande en ce sens formulée par la politique linguistique de 2012. La demande fortement exprimée des Breton·ne·s de voir croître la place du breton à l'école, sur tout le territoire, doit faire l'objet d'une réponse positive et la Région continuera à appuyer le principe d'une généralisation de cette initiation : en l'attente de l'aboutissement de la généralisation de l'enseignement bilingue, *a minima* un enseignement généralisé de la langue, au choix des parents, doit pouvoir être mis en place.

Une réflexion particulière devra par ailleurs être engagée avec l'Education nationale sur l'enseignement de la langue bretonne comme langue vivante dans le second degré, dont la situation est préoccupante en particulier en LV3 : la réforme des enseignements au collège et la réforme à venir du baccalauréat participent d'une limitation de la place du breton en LV3 qui accentue la coupure entre les élèves qui ont eu la chance d'apprendre la langue dès la maternelle dans l'enseignement bilingue et ceux qui le voudraient à l'arrivée dans le 2d degré mais ne le peuvent pas. Cette situation est particulièrement alarmante dans les lycées technologiques, du fait de l'impossibilité pour les élèves des filières autres qu'hôtellerie-restauration de passer l'épreuve de breton en LV3 et de l'absence d'enseignements structurés.

|                                 |   |
|---------------------------------|---|
| Objectif                        | En attendant le développement des classes bilingues, permettre à tous les enfants de Bretagne d'avoir une initiation au breton  |
| Comment faire? (Outils, moyens, | Partenariats Conseils Départementaux – Région – Inspection académique – Communes pour le financement / Formation d'intervenants et mis en place par les associations habilitées |

|                  |   |
|------------------|---|
| dispositifs...)  |   |
| Résultat attendu | 1h de breton par semaine pour tous les enfants scolarisés en Bretagne |
| Calendrier       | 2021  |

|   |  |
|---|--|
| Objectif  | Généraliser l'enseignement du breton dans l'ensemble des classes monolingues du 1 <sup>er</sup> degré de Bretagne y compris en maternelle  |
| Comment faire? (Outils, moyens, dispositifs...) | Voir détails en fiche 1-A et fiche 1-B   |
| Résultat attendu                                | Permettre à chaque enfant de Bretagne d'avoir accès à la langue, élément essentiel de l'identité de la Bretagne.<br>Conforter auprès des jeunes générations l'image positive de la langue bretonne révélée par l'enquête sociolinguistique et consolider le lien affectif avec cette langue, ce qui permettrait de renforcer la demande sociale de ces enfants devenus adultes en matière d'enseignement bilingue et/ou de formation pour adultes. |
| Calendrier                                      | Voir détails en fiche 1-A et fiche 1-B   |

#### Fiche 1-A

|   |   |
|---|---|
| Objectif  | Généraliser l'enseignement du breton à raison d'une heure par semaine dans les classes monolingues CE2, CM1 et CM2 du 1 <sup>er</sup> degré du Finistère  |
| Comment faire? (Outils, moyens, dispositifs...) | Convention entre l'État, le département du Finistère et la Région Bretagne.<br>Compétence de l'État et donc financement de l'État.<br>Moyens humains : intervenants associatifs : 58 ETP environ. |
| Résultat attendu                                | Une heure d'enseignement hebdomadaire pour 1200 classes   |
| Calendrier                                      | Mise en œuvre progressive en 6 années (soumise à la décision de l'État)   |
| Moyens financiers                               | 2,5 millions d'euros  |

#### Fiche 1-B

|                |  |
|----------------|--|
| Objectif       | Généraliser l'enseignement du breton à raison d'une heure par semaine dans les classes monolingues CE2, CM1 et CM2 du 1 <sup>er</sup> degré des autres départements de Bretagne. |
| Comment faire? | Convention spécifique entre l'État et la Région Bretagne. Compétence de l'État et  |



|                                  |  |
|----------------------------------|--|
| (Outils, moyens, dispositifs...) | donc financement de l'État. Moyens humains : intervenants associatifs : 260 ETP environ. |
| Résultat attendu                 | Une heure d'enseignement hebdomadaire pour 5300 classes                                  |
| Calendrier                       | Mise en œuvre progressive en 10 années (soumise à la décision de l'État)                 |
| Moyens financiers                | 12 millions d'euros  |

### Fiche 1-C

|   |   |
|---|---|
| Objectif  | Former des intervenant-e-s pour l'enseignement du breton    |
| Comment faire? (Outils, moyens, dispositifs...) | Mise en place d'une formation spécifique                    |
| Résultat attendu                                | Former 25 intervenant-e-s par an                            |
| Calendrier                                      | Mise en œuvre en 3 années (soumise à la décision de l'État) |

### Enseignement supérieur

La Région poursuivra le soutien qu'elle apporte aux Universités pour le renforcement de l'enseignement optionnel de la langue bretonne pour tou-te-s les étudiant-e-s et le développement des options spécifiquement destinées aux futur-e-s enseignant-e-s bilingues. Elle incitera les Universités qui ne participent actuellement pas au dispositif à s'y inscrire, notamment afin de favoriser la diversité des profils des futurs enseignant-e-s du 2d degré, le nombre d'étudiant-e-s en mathématiques ou sciences qui se destinent aux concours du 2d degré étant insuffisant, mais également dans un souci d'équité géographique d'accès à ces options.

La demande de mise en place de licences bilingues français-breton dans des matières non-linguistiques est par ailleurs croissante, compte tenu du développement des cohortes de bacheliers bilingues. La Région poursuivra la négociation engagée avec la communauté universitaire afin d'y aboutir.

Enfin, les projets de recherche ayant pour objet la langue bretonne peuvent être soutenus dans le cadre des Allocations de recherche doctorale (ARED). La Région souhaitant renforcer certains thèmes de recherche précis, elle réserve, dans le cadre de la convention spécifique, deux ARED tous les trois ans à des projets de thèses sur l'un de ces thèmes.

|   |   |
|---|---|
| Objectif  | Former des enseignant-e-s bilingues dans les matières non linguistiques (histoire, mathématiques, sciences, technologie...) |
| Comment faire? (Outils, moyens, dispositifs...) | Conventions avec les universités.   |
| Résultat attendu                                | Enseignant-e-s compétent-e-s en langue bretonne dans l'ensemble des matières  |
| Calendrier                                      | 2023  |

|   |   |
|---|---|
| Objectif  | Créer des filières bilingues dans l'ensemble des structures post-bac (IUT, universités, écoles de commerce, BTS...)       |
| Comment faire? (Outils, moyens, dispositifs...) | Mise en place de conventions avec les établissements d'enseignements  |
| Résultat attendu                                | Développement d'une nouvelle filière d'enseignement post-bac par an. Former des professionnels compétents et brytophones. |
| Calendrier                                      | A partir de 2021  |

## Soutenir la formation et le recrutement des enseignant-e-s

### Formation des enseignant-e-s

L'intervention régionale en matière de formation des futurs enseignants bilingues dépend des dispositifs Desk/enseignement et Skoazell. Desk/enseignement est une aide incitative à la formation professionnelle à la langue bretonne, pour les futurs enseignants ou les enseignants monolingues déjà en poste, qui connaît un grand succès (58 aides en 2012, 100 en 2018). Les Départements du Finistère et du Morbihan cofinancent ce dispositif, la Région interviendra à nouveau auprès des autres départements pour les inciter à y prendre part. La formation professionnelle à la langue bretonne est par ailleurs valorisée sur le plan universitaire, des conventions avec les centres de formation permettant aux stagiaires d'obtenir des équivalences pour certains modules de licence de breton. Le nombre d'aides Skoazell en master 1 de préparation à l'enseignement bilingue reste *a contrario* relativement stable depuis sa création en 2009, avec une moyenne annuelle de 30 aides (36 en 2018). Le nombre de demandes est lié chaque année au nombre d'étudiant-e-s inscrit-e-s dans les instituts universitaires dépendant des trois filières (ESPE pour le public et le 2d degré, ISFEC pour le privé, Kelenn pour Diwan) or les effectifs inscrits en master 1 à l'ESPE ne progressent pas alors que le nombre de postes ouverts au concours du 1<sup>er</sup> degré public a considérablement augmenté depuis 2016, dans le cadre de l'application des objectifs quantitatifs fixés par la convention spécifique : en 2017-18, 14 étudiant-e-s étaient inscrit-e-s en master 1 premier degré à l'ESPE, pour 35 places au concours, tandis que 16 étudiant-e-s étaient inscrit-e-s à Kelenn pour 7 places au concours Diwan. Une réflexion spécifique sera engagée avec l'Académie, dans le cadre de la réforme des ESPE annoncée par le Ministère, pour renforcer l'attractivité de cette formation de manière à accroître le nombre de candidat-e-s et renforcer leurs compétences linguistiques. Par ailleurs, proposition sera faite à l'Académie d'intégrer au master monolingue une initiation à la langue bretonne et une information sur les moyens et enjeux de l'enseignement bilingue français-breton. Enfin la demande de Kelenn de pouvoir disposer d'un master de préparation au concours bilingue du 2d degré (CAFEP) sera soutenue.

|   |  |
|---|--|
| Objectif  | Intégrer la langue bretonne au référentiel de compétences des professeurs non bilingues dans le premier degré  |
| Comment faire? (Outils, moyens, dispositifs...) | Les programmes de maternelle de l'Éducation Nationale de mars 2015 prévoient "À partir de la moyenne section, ils vont découvrir l'existence de langues, parfois très différentes de celles qu'ils connaissent. Dans des situations ludiques (jeux, comptines...) ou auxquelles ils peuvent donner du sens (DVD d'histoires connues par exemple), ils prennent conscience que la communication peut passer par d'autres langues que le français : <b>par exemple les langues régionales</b> , les langues étrangères et la langue des signes française (LSF). Les ambitions sont modestes, |

|                  |  |
|------------------|--|
|                  | <p><i>mais les essais que les enfants sont amenés à faire, notamment pour répéter certains éléments, doivent être conduits avec une certaine rigueur.”</i></p> <p>D’autre part, il est spécifié dans la nouvelle circulaire 2017-072 du 12/04/2017 sur <b>l’apprentissage des langues régionales</b> que : ”Au même titre que ces dernières, les langues vivantes régionales sont partie prenante de la stratégie langues vivantes, qui a pour objectifs d’améliorer la maîtrise des langues vivantes par les jeunes Français, d’assurer la continuité et la cohérence de leur parcours linguistique <b>et d’encourager la diversité linguistique, en particulier dans le premier degré.</b>”</p> <p>La loi du 8 juillet 2013 a renforcé l’assise juridique de l’enseignement des langues et des cultures régionales. Le rapport qui y est annexé reconnaît le caractère bénéfique pour la réussite des élèves de l’apprentissage précoce des langues vivantes régionales, au même titre que celui des langues vivantes étrangères, et <u>encourage la fréquentation d’œuvres et de ressources pédagogiques en langue régionale dès l’école primaire</u> pour favoriser le plus tôt possible une exposition régulière à la langue. À l’école, l’avancement d’une année du début de l’apprentissage d’une langue vivante, dès le cours préparatoire, pour tous les élèves, bénéficie aussi aux langues vivantes régionales. Ainsi, durant les classes de l’école élémentaire, une langue régionale peut être enseignée sur l’horaire dévolu aux langues vivantes, étrangères ou régionales. L’enseignement de la langue régionale est éventuellement renforcé, selon le projet d’école, par la conduite d’activités en langue régionale dans différents domaines d’apprentissage. <u>Cet apprentissage peut en outre être précédé par des actions de sensibilisation et d’initiation à l’école maternelle, sous la conduite d’un enseignant et/ou d’un intervenant extérieur.</u></p> <p>D’autre part, il est spécifié dans la circulaire 2015-173 du 20/02/2015 sur <b>l’enseignement des langues vivantes et étrangères</b> :</p> <p>Dans ce contexte, les académies doivent proposer <u>une offre linguistique diversifiée</u> et veiller à la cohérence et à la lisibilité des parcours linguistiques des élèves. De ce point de vue, la carte des langues constitue un outil académique d’information à destination des élèves et des familles. Elle a pour objectif de <u>favoriser la pluralité des langues enseignées dans le système éducatif</u> et la continuité des parcours linguistiques de l’école au lycée.</p> <p>Mise en place d’une formation spécifique (module : langue et culture bretonnes) au niveau des futurs enseignants non bilingues dans les futurs INSP (remplaçant des futurs ESPE dans le public) et avoir un dispositif équivalent dans les ISFEC (enseignement catholique)</p> |
| Résultat attendu | Capacité à pouvoir enseigner des éléments de langue et culture bretonnes à l’image de l’apprentissage de l’anglais dans le premier degré   |
| Calendrier       | Future convention État-Région sur les langues de Bretagne 2020-2025  |
| Objectif         | Mettre en oeuvre un plan de formation continue des professeurs bilingues pour l’enseignement en langue bretonne, public et catholique  |
| Comment          | Aujourd’hui, les enseignants bilingues dans le public (premier degré) n’ont plus depuis  |

|  |  |
|--|--|
| faire?<br>(Outils, moyens, dispositifs...) | deux ans de formation spécifique dans le cadre des 18 heures de formation par an pour le premier degré et sont regroupés avec les enseignants monolingues sans tenir compte des spécificités de leur enseignement (apprentissage des mathématiques en langue bretonne, enseignement de la lecture en deux langues...). |
| Résultat attendu                           | Répondre aux besoins de formation attendus des enseignants et obtenir une élévation de la qualité de la langue   |
| Calendrier                                 | Future convention État-Région sur les langues de Bretagne 2020-2025  |

|  |  |
|--|--|
| Objectif   | Former et recruter des Maîtres-formateurs au niveau académique (Rennes) + Loire-Atlantique (public, premier degré)   |
| Comment faire?<br>(Outils, moyens, dispositifs...) | Il s'agit aujourd'hui de répondre à la demande d'accompagnement et de formation des enseignants bilingues par la mise en place d'une formation régionale aux enseignants souhaitant passer le CAFIPEMF (Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Instituteur ou de Professeur des Écoles Maître Formateur) dans le cadre de la spécialité "langues régionales".<br>Afin d'harmoniser et gagner en qualité, le recrutement et validation de la capacité doit se réaliser au niveau d'un jury académique et non dépendant d'une DASDEN (direction des services départementaux de l'Education Nationale), les maîtres formateurs continuant à exercer dans le cadre de leur département. |
| Résultat attendu                                   | Susciter un nouvel intérêt vers les fonctions de Maître-Formateur, fonction délaissée voire abandonnée par des enseignants bilingues pourtant titulaires du CAFIPEMF   |
| Calendrier   | Future convention État-Région sur les langues de Bretagne 2020-2025  |

|   |   |
|---|---|
| Objectif  | Plan de formation exceptionnelle sur langue bretonne auprès des enseignants   |
| Comment faire? (Outils, moyens, dispositifs...) | Co-financement par l'État et la Région Bretagne durant cinq ans d'un grand plan de formation des professeurs des écoles sur l'académie de Rennes + Loire-Atlantique de l'ensemble des enseignants avec 3 types de public : enseignants non brittophones, brittophones en demande d'habilitation à l'enseignement bilingue et bilingues (débutants/confirmés)<br>Proposition de stages longs : d'environ 40 à 90 heures/année pour les brittophones à plus de 350 heures pour les non brittophones<br>Recrutement d'enseignants pour remplacer les enseignants, selon le système de l'alternance<br>l'État assure la rémunération des formateurs, des stagiaires et des remplaçants ; la Région Bretagne quant à elle prend en charge les frais de déplacement des personnels concernés. |
| Résultat  | Possibilité de généraliser l'enseignement de la langue bretonne, de développer la qualité   |

|            |   |
|------------|---|
| attendu    | de la langue enseignée dans l'enseignement bilingue                 |
| Calendrier | Future convention État-Région sur les langues de Bretagne 2020-2025 |

|   |   |
|---|---|
| Objectif  | Formation des ATSEM (Agent territorial spécialisé des écoles maternelles, public) et ASEM (Enseignement catholique et Diwan)  |
| Comment faire? (Outils, moyens, dispositifs...) | Mettre en place un dispositif régional permettant de proposer à chaque ATSEM à ASEM travaillant en classe bilingue d'être formé à la langue bretonne et disposer d'une formation continue en langue bretonne.<br>Prévoir un dispositif spécifique financier permettant de remplacer les agents sur des formations longues d'une ou plusieurs semaines ou à raison d'une à deux journées par semaine |
| Résultat attendu                                | Améliorer l'efficacité de l'enseignement bilingue en maternelle et améliorer la qualité de la langue pratiquée par les jeunes apprenants  |
| Calendrier                                      | 2020-2025   |

## Recrutement des enseignant·e·s

La croissance du nombre de postes au concours public du 1<sup>er</sup> degré, engagement fort de la convention spécifique, a permis de progresser dans la constitution d'un vivier d'enseignant·e·s, essentiel à la poursuite du développement des ouvertures de classes. Des difficultés subsistent pour ce qui concerne le nombre de postes ouverts au concours Diwan et tant ce dernier que l'enseignement privé catholique ne bénéficient toujours pas d'un concours interne. La Région soutiendra la demande en ce sens.

Pour le second degré, et alors que la convention spécifique a permis de considérablement élargir l'offre d'enseignement en collège depuis 2016, le nombre de postes aux CAPES et CAFEP, déterminés au niveau national, est insuffisant et l'Education nationale ne dispose pas des ressources tant pour les ouvertures que pour progresser dans la voie de la parité horaire. Une négociation avec le Ministère devra être engagée sur le nombre de postes, mais également sur l'architecture de ces concours : le CAPES/CAFEP bivalent ouvert doit être précisé (breton-histoire, breton-mathématiques...) afin de pouvoir programmer le développement du 2<sup>d</sup> degré dans de bonnes conditions et il doit être complété par un CAPES monovalent langue bretonne – ce qui permettrait de disposer des ressources humaines nécessaires à la relance de l'enseignement optionnel. Enfin, la nouvelle agrégation « langues de France » a permis pour la première fois en 2018 à un enseignant de devenir agrégé en langue bretonne. Le nombre de postes – 1 tous les 2 ou 3 ans pour le breton – est cependant insuffisant et la Région appuiera auprès du Ministère la demande d'au moins un poste par an à l'agrégation.

|                                 |  |
|---------------------------------|--|
| Objectif                        | Développer le recrutement des enseignants du premier degré   |
| Comment faire? (Outils, moyens, | - Public : Réserver 50 % des postes au concours externe de l'académie de Rennes et 20 % de ceux de l'Académie de Nantes pour le CRPE bilingue en 2025 (il ne sera pas pris en compte le nombre de postes au concours externe dans le calcul).<br>Ce taux sera fixé en % chaque année mais également en nombre de postes nets |

|                  |   |
|------------------|---|
| dispositifs...)  | <p>par an sur 5 ans : le nombre de postes ouverts au concours chaque année sera suivant le nombre le plus favorable en nombre de postes ou en pourcentage.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Catholique : obtenir une contractualisation équivalente avec l'enseignement catholique</li> <li>- Diwan : intégrer le nombre de postes ouverts au concours par an dans la convention État-Région 2020-2025 sur 5 ans</li> </ul> |
| Résultat attendu | Obtenir un vivier suffisamment important d'enseignants pour développer l'enseignement bilingue et répondre à la demande   |
| Calendrier       | Développement progressif avec croissance planifiée et continue dans le cadre de la future convention État-Région 2020-2025  |

|   |  |
|---|--|
| Objectif  | Développer le recrutement des enseignants du second degré  |
| Comment faire? (Outils, moyens, dispositifs...) | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Multiplier le nombre de postes aux concours, en passant directement à 5 postes par an au CAPES, 5 au CAFEP et 1 par an à l'agrégation, puis établir une croissance annuelle régulière avec pour objectif d'atteindre 10 postes au CAPES, 10 au CAFEP et 3 à l'agrégation d'ici 2025.</li> <li>- Refonder le concours de recrutement des professeurs de l'enseignement secondaire (CAPES et CAFEP) qui ne permet pas le développement des enseignements de DNL en breton, sur une base monovalente avec possibilité pour les volontaires de passer une option à valeur de certification dans toute autre discipline pouvant faire l'objet d'un enseignement en DNL (liste à définir).</li> <li>- Etablir un plan de formation continue garantissant un niveau élevé de maîtrise linguistique des enseignants de et en breton.</li> <li>- faciliter l'installation dans le métier en finançant la production de ressources pédagogiques adaptées, en breton et en DNL à destination de l'enseignement bilingue, immersif et optionnel et une veille pour la mise à jour et l'adaptation continue des ressources.</li> </ul> |
| Résultat attendu                                | Permettre et alimenter le développement important de l'enseignement du breton et en breton dans le secondaire bilingue, immersif et optionnel, garantissant l'accès à l'enseignement du breton à tout élève de collège et de lycée et garantissant la parité horaire à tout élève de filière bilingue en collège et en lycée.  |
| Calendrier                                      | Développement progressif avec croissance planifiée et continue dans le cadre de la future convention État-Région 2020-2025   |

|          |   |
|----------|---|
| Objectif | Faciliter le recrutement des enseignants bilingues du Public : restructuration du pôle de formation des enseignants bilingues publics dans le cadre de la réforme des ESPE (futurs INSPE) |
| Comment  | Constat : le site de L'ESPE de Saint-Brieuc est mal positionné par rapport à l'origine  |

|   |   |
|---|---|
| faire? (Outils, moyens, dispositifs...) | géographique des étudiants qui souhaitent devenir enseignants et représente un frein au recrutement des enseignants bilingues dans le public (site trop éloigné pour les étudiants de Bretagne Sud, non adéquation avec les moyens et voies de transport).<br><br>Dans le cadre de la réforme des INSPE qui prendront le relais des ESPE (loi "école de la confiance"), redéployer le centre de Saint-Brieuc sur 2 sites (Brest et Rennes). Une partie des cours pourra se dérouler en vidéoconférence d'un site à l'autre pour mutualiser le corps professoral. Il s'agit de s'inspirer du modèle actuel du Master RED de l'ESPE / UBO (recherche et enseignement didactique) qui comprend deux sites (Rennes et Quimper) pour une trentaine d'étudiants inscrits. |
| Résultat attendu                        | Adéquation de l'origine géographique des étudiants et avoir un site de formation bilingue des enseignants au maximum à 150 km de son lieu d'habitation  |
| Calendrier                              | Rentrée 2021  |

## Accompagner les besoins pédagogiques

La Région et l'Académie poursuivent depuis plusieurs années une politique partenariale de production de ressources pédagogiques – gratuites pour les enseignants et les élèves – en soutenant TES, service dédié de Canopé. Cette politique sera poursuivie et une réflexion sera engagée sur l'innovation pédagogique en matière d'apprentissage de la langue bretonne, notamment pour le second degré :

- création ou renouvellement du matériel pédagogique nécessaire à l'enseignement de la langue bretonne en collège et lycée ;
- développement d'outils numériques destinés à l'apprentissage individuel de la langue bretonne adaptés aux jeunes.

Dans le cadre du soutien aux projets pédagogiques des lycées, la Région pourra inciter à la mise en place d'initiations à la langue bretonne dans le cadre d'activités sportives ou culturelles, intergénérationnelles, d'échanges avec des brittophones adultes ou entre filières monolingues et filières bilingues/immersives. Dans le cadre de la conférence territoriale de la langue bretonne, un travail partenarial pourra être engagé avec les Départements et les représentants du bloc communal pour la prise en compte de projets pédagogiques en/sur la langue bretonne dans les collèges et le primaire, sur le modèle de Karta.

La Région relayera la demande exprimée par le Conseil régional des jeunes sur la prise en compte, dans les lycées privés, d'une signalétique bilingue.

|   |   |
|---|---|
| Objectif  | Développer la langue bretonne sur le temps périscolaire (animateurs en garderie, temps méridien, centres de loisirs)    |
| Comment faire? (Outils, moyens, dispositifs...) | Former les personnels à la langue bretonne et disposer des outils pédagogiques adaptés à l'animation en langue bretonne |
| Résultat attendu                                | Introduction de la langue dans l'espace autour de l'école et sortir de la langue bretonne comme seule matière d'école   |
| Calendrier                                      | 2023  |

|   |  |
|---|--|
| Objectif  | Développer la Recherche dans le domaine du bilinguisme et du multilinguisme en Bretagne  |
| Comment faire? (Outils, moyens, dispositifs...) | <p>On constate aujourd’hui une absence de “doctrine” pédagogique stable en matière de didactique du bilinguisme français-breton, il s’agit de pratiques individualisées plus ou moins théorisées pour l’essentiel.</p> <p>Contrairement à ce qui existe au Pays Basque, Pays de Galles et Catalogne, il n’y a pas en Bretagne de laboratoire universitaire spécialisé dans la psycholinguistique acquisitionnelle ou didactique du bilinguisme dont les travaux viendraient alimenter la formation des enseignants de tous les réseaux de formation (public, catholique, Diwan).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place d’une section sur le bilinguisme français-breton au sein du laboratoire CREAD (Centre de Recherche sur l’Education, les Apprentissages et la Didactique de l’UBO et de Rennes 2).</li> <li>• Continuer à soutenir les travaux de recherches de jeunes chercheurs en la matière (bourses sur 3 ans)</li> <li>• Inciter les enseignants plus expérimentés à se lancer dans la recherche en matière de bilinguisme (Master de recherche RED de l’ESPE de Bretagne) ou thèses avec une bourse sur 3 ans équivalent à 90 % du salaire net pour un travail de recherche à temps plein et pouvant être associée en complément à la possibilité de former de jeunes enseignants durant leurs travaux de recherche</li> </ul> |
| Résultat attendu                                | Améliorer la formation des futurs enseignants dans le domaine du bilinguisme et améliorer l’efficacité en terme d’enseignement bilingue  |
| Calendrier                                      | Future convention État-Région sur l’enseignement des langues de Bretagne 2020-2025   |

## 2.1.2. Développer la formation pour adultes

La formation professionnelle et personnelle des adultes constitue un axe important de la stratégie régionale de transmission de la langue bretonne, contribuant au renouvellement du nombre de locuteurs et à la disponibilité de ressources humaines permettant de répondre aux besoins des secteurs d’emploi qui exigent la connaissance de la langue. Regroupés au sein de Deskiñ d’an Oadourien (DAO), les acteurs de la formation ont élaboré un plan pluriannuel de développement avec pour objectif de pouvoir former 5 000 brittophones adultes par an à partir de 2030.

|   |  |
|---|--|
| Objectif  | Une <a href="#">Société bilingue à la fin de ce siècle</a> , 150 000 nouveaux locuteurs adultes en 40 ans  |
| Comment faire? (Outils, moyens, dispositifs...) | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer la filière de l’enseignement aux adultes</li> <li>• Formation de formateurs</li> <li>• Augmentation significative du nombre de formations intensives via les dispositifs pour les demandeurs d’emploi mais également via les formations pour salariés et possibilité de pouvoir avoir accès à ces formations sans objectif professionnel mais par choix personnel.</li> <li>• Aide financière aux personnes souhaitant suivre la formule “Pevarlamm” (3 heures hebdomadaires, 5 journées réparties sur l’année et une semaine de</li> </ul> |



|                  |  |
|------------------|--|
|                  | stage)   |
| Résultat attendu | 5000 nouveaux locuteurs adultes par an d'ici 15 ans  |
| Calendrier       | - Septembre 2019 : ouverture de la formation de formateurs<br>- Augmentation progressive du nombre d'apprenants dès 2019 |

## La formation professionnelle

La Région engagera une réflexion sur les moyens qui pourront être mis en œuvre pour diversifier les financements des formations professionnelles à la langue bretonne, avec pour objectif d'assurer une progression annuelle constante du nombre de stages de 6 et 3 mois, voie privilégiée pour former rapidement et efficacement des brittophones complets. Une revalorisation du financement des formations de 6 mois sera également étudiée, le dispositif actuel n'étant pas suffisamment adapté aux contraintes qui pèsent sur les centres de formation professionnelle.

Le travail de coordination de l'action de ces centres sera poursuivi, les évolutions structurelles intervenues depuis 2012 ayant permis d'améliorer la couverture géographique des formations, dans un souci de rapprochement avec les usagers, en particulier les demandeurs d'emploi. Les démarches engagées pour l'amélioration du niveau de langue des enseignants et stagiaires, la création et le renouvellement des ressources pédagogiques ainsi que le renforcement du conseil pédagogique pourront être soutenues.

Le soutien au Diplôme de compétences en langue bretonne (DCL) sera poursuivi, les objectifs fixés en 2012 (300 candidats par an) ayant été atteints dès 2015.

Au-delà de la formation professionnelle à la langue bretonne, l'intégration de modules d'initiation ou d'apprentissage de la langue dans l'ensemble des dispositifs régionaux de formation sera progressivement étendue, en ciblant en priorité les formations aux métiers des secteurs de la petite enfance, des services à la personne, du sanitaire et social. Les initiatives permettant de développer de nouvelles formations liées aux évolutions des métiers brittophones (interprétariat et traduction, médias audiovisuels, formateurs pour adultes...) seront soutenues.

|  |  |
|--|--|
| Objectif   | Proposer une offre de formations longues efficacement répartie sur toute la Bretagne                         |
| Comment faire?<br>(Outils, moyens, dispositifs...) | Mettre en place une stratégie de coordination et de répartition des formations longues                       |
| Résultat attendu                                   | Permettre à toute personne désirant apprendre la langue bretonne d'avoir accès à des formations de proximité |
| Calendrier   | 2021   |

|                |   |
|----------------|---|
| Objectif       | Développer l'accueil linguistique pour mettre en relation débutants et locuteurs actifs ou natifs |
| Comment faire? | L'enseignement du breton via des cours d'1h1/2 par semaine ne produit pas                         |

|                                  |  |
|----------------------------------|--|
| (Outils, moyens, dispositifs...) | l'effet escompté quant à la formation de locuteurs vraiment bilingues. Il s'agirait donc de promouvoir/accroître le nombre des cursus intensifs. Exemple : 160h/an sur 4 ans et/ou 6h de cours hebdomadaire pdt 4 ans = 720h. Ceci pourrait impliquer une réorientation des budgets affectés aux formations courtes. |
| Résultat attendu                 | Contribuer à l'augmentation du nombre de locuteurs avérés  |
| Calendrier                       | A compter de 2020.   |

|   |   |
|---|---|
| Objectif  | Développement de la formation professionnelle des agents administratifs avec le CNFPT   |
| Comment faire? (Outils, moyens, dispositifs...) | Remplacer par le service de missions temporaire des Centres de Gestion, les agents des collectivités bénéficiant des formations du CNFPT. Ces remplacements sont pris en charge de façon à ce que les collectivités des agents en formations ne soient pas affectées. |
| Résultat attendu                                | Permettre à tous les agents qui en font la demande de bénéficier des formations en langue bretonne par le CNFPT.  |
| Calendrier                                      | 2020  |

## La formation personnelle

Les outils de la formation personnelle à la langue bretonne (cours du soir, cours sur le lieu de travail, stages courts) doivent s'adapter aux nouvelles demandes pédagogiques, notamment liées aux évolutions des rythmes de vie et au développement de la formation à distance. Les formations personnelles hybrides, alliant cours du soir sur une base hebdomadaire et stages courts intensifs, peuvent être une réponse aux besoins de certains apprenants qui souhaitent acquérir rapidement les compétences en langue bretonne mais ne peuvent matériellement pas suivre une formation professionnelle. Par ailleurs, de plus en plus d'apprenants souhaitent avoir accès à des formations personnelles « sur-mesure », adaptées à leurs profils professionnels ou personnels, notamment en formation à distance. Une réflexion sera engagée, au sein de la conférence territoriale de la langue bretonne, sur le maillage territorial de la formation personnelle et sur des dispositifs de financement adaptés à chaque territoire et type de formation.

|   |  |
|---|--|
| Objectif  | Développer l'accueil linguistique pour mettre en relation débutants et locuteurs actifs ou natifs  |
| Comment faire? (Outils, moyens, dispositifs...) | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Généraliser les initiatives de type "Hentoù-treiz" à l'ensemble de la Bretagne et financé par la Région</li> <li>• Développer et soutenir les formules "<a href="#">Pevarlamm</a>"</li> </ul> |
| Résultat attendu                                | Amélioration de la qualité de la langue pratiquée par les néo-brittophones.  |

|            |      |
|------------|------|
| Calendrier | 2023 |
|------------|------|

|   |   |
|---|---|
| Objectif  | Dans les concours administratifs territoriaux, possibilité de passer une épreuve de langue bretonne   |
| Comment faire? (Outils, moyens, dispositifs...) | Ajouter le breton sur la liste des langues qui peuvent être présentées aux épreuves facultatives des concours administratifs en plus des langues étrangères.              |
| Résultat attendu                                | Valoriser les connaissances linguistiques des futurs fonctionnaires territoriaux, renforcer le statut de la langue dans la société en renforçant sa valeur et son utilité |
| Calendrier                                      | 2021  |

### 2.1.3. Favoriser la transmission familiale et préscolaire

Si la relance de la transmission familiale est un objectif à atteindre dans le cadre de la stratégie globale de réappropriation de la langue bretonne, le nombre et le taux actuels de jeunes brittophones en âge d'être parents de très jeunes enfants est trop réduit pour que son impact soit encore significatif. La Région poursuivra par conséquent son soutien actif aux fédérations d'associations qui promeuvent, coordonnent, aident les initiatives locales d'accueil collectif de la petite enfance en langue bretonne, qu'il s'agisse des crèches immersives, bilingues ou des réseaux d'assistant-e-s maternel-le-s. Une réflexion approfondie devra être engagée au sein de la conférence territoriale de la langue bretonne sur les expériences en cours - notamment les crèches immersives - et leur reproductibilité sur l'ensemble du territoire breton ainsi que sur l'information des jeunes parents et futurs parents sur l'intérêt de la transmission préscolaire du breton et de l'enseignement bilingue.

La Région a mis en place en 2013 le dispositif Desk/petite enfance sur le modèle de Desk/enseignement. Comme ce dernier, il connaît un succès grandissant. En 2018, 35 aides Desk/petite enfance ont été accordées et la Région pérennisera ce dispositif qui permet d'inciter des professionnel-le-s de la petite enfance à apprendre la langue bretonne dans la perspective d'une insertion durable dans l'emploi et permet ainsi de mieux répondre aux besoins, certains postes en crèches bilingues, par exemple, étant difficiles à pourvoir.

|  |  |
|--|--|
| Objectif   | Soutenir la transmission familiale du breton : formation des conjoints   |
| Comment faire?<br>(Outils, moyens, dispositifs...) | <ul style="list-style-type: none"><li>● Information spécifique pour les conjoints des parents brittophones (ex : recueil de témoignages, foire aux questions...).</li><li>● Bourse de formation au breton pour les conjoints des (futurs) parents brittophones qui parlent breton à leurs enfants ou ont le projet de le faire.</li><li>● Les formations soutenues peuvent être des stages de découverte ou d'approfondissement d'une semaine, des cours du soir, ou bien des formations longues.</li><li>● Ouvrir les formations aux personnes motivées pour les raisons personnelles (réappropriation de la langue, parents d'élèves bilingues...)</li></ul> |
| Résultat attendu                                   | Renforcement de la transmission du breton aux enfants par le parent déjà locuteur  |
| Calendrier   | 40 conjoints initiés ou formés de façon plus approfondie chaque année à partir de 2021.  |

|   |   |
|---|---|
| Objectif  | Soutenir la transmission familiale du breton : renforcement des compétences linguistiques des anciens élèves des filières bilingues (publique, privé, Diwan)  |
| Comment faire? (Outils, moyens, dispositifs...) | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Envoi d'un courrier personnalisé aux anciens élèves pour leur 25<sup>e</sup> anniversaire en leur offrant un chèque formation pour renforcer leurs compétences linguistiques en breton, chèque à utiliser avant leurs 35 ans.</li> <li>• Soutenir des projets de stages en immersion qui pourraient plaire au public 20-30 ans, à partir d'une réflexion sur la durée, les contenus, les besoins (enquête préalable auprès des jeunes).</li> </ul> |
| Résultat attendu                                | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer les compétences linguistiques des anciens élèves.</li> <li>- Les aider à construire leur réseau brittophone en rencontrant de nouveaux locuteurs en dehors de l'école (ils ont beaucoup de mal à changer de langue avec leurs amis d'école).</li> <li>- Ces deux éléments sont essentiels pour qu'une transmission familiale soit possible par la suite.</li> </ul>  |
| Calendrier                                      | 40 anciens élèves bilingues 20-30 ans suivent des formations de perfectionnement chaque année à partir de 2021.   |

|   |   |
|---|---|
| Objectif  | Soutenir la transmission familiale du breton : une valise de matériel ludique / artistique / pédagogique en breton sur chaque territoire, via les ententes de Pays.   |
| Comment faire? (Outils, moyens, dispositifs...) | <p>Les Emglevioù bro repèrent les parents brittophones de leur territoire. Ils doivent constituer un groupe de 10 parents minimum motivés par le projet de valise. Ce groupe se réunit et choisit le type de matériel à acquérir (livres, jeux, films...). 70 % du montant de l'achat est pris en charge par la Région (dans la limite de 700€ par exemple).</p> <p>Le reste de la somme peut être une cotisation des parents, un stand crêpes tenu par les parents...</p> <p>Un fois le matériel acheté, les prêts sont gérés par les Emglevioù bro, ce qui permet aux Emglevioù de faire venir les parents jusqu'à leurs locaux et ainsi de renforcer les liens avec eux (infos sur les événements organisés, recensement des besoins, des envies...)</p> |
| Résultat attendu                                | Renforcement des liens entre les parents brittophones d'un même territoire<br>Accès des familles à un plus grand choix de matériel ludique / artistique / pédagogique en breton   |
| Calendrier                                      | Trois valises pilote en 2021 pour tester le dispositif<br>Une valise par Emglev bro en 2025   |

Favoriser la communication auprès des futurs parents, concernant les crèches immersives avec Babigoù Breizh

|   |  |
|---|--|
| Objectif  | Soutenir l'accès aux établissements d'accueil de jeunes enfants immersifs. Informer les futurs parents de l'existence de ces dispositifs.<br>Encourager des familles à s'impliquer dans la création de structures.   |
| Comment faire? (Outils, moyens, dispositifs...) | Informar les futurs parents auprès des organismes : caf, maternités, associations d'accompagnement à la parentalité, sage-femmes, médecins, écoles, organismes de formation, PMI, forums et rencontres de professionnels de la petite enfance.<br>Campagne de promotion : affichage, flyer, réseaux sociaux, conférences auprès des professionnels, sensibilisation aux personnels enseignants et aux organismes de formation.<br>Accompagnement des porteurs de projet dans la création de structures (MAM, Crèche, micro-crèche...). |
| Résultat attendu                                | Ouverture de structures.<br>Renforcement de la demande sociale d'Eaje en langue bretonne.<br>Promotion générale de la filière immersive.<br>Alimentation des filières bilingues scolaires.   |
| Calendrier                                      | 2 ou 3 structures pas an dès 2020.   |

## 2.2. Développer la présence de la langue bretonne dans la vie sociale, culturelle et publique

### 2.2.1. Appuyer la sensibilisation, la pratique, la connaissance et la diffusion linguistiques

#### La sensibilisation et la pratique

La politique linguistique actualisée en 2012 insistait sur la nécessité de mettre en place une communication large à destination du grand public sur l'intérêt de l'enseignement bilingue et de l'enseignement de la langue bretonne ainsi que sur la formation à la langue bretonne à destination des adultes. La cible des 16-30 ans était tout particulièrement identifiée pour cette communication. De nombreuses initiatives en ce sens sont menées par les partenaires de la Région, au premier rang desquels l'OPLB. Il convient de poursuivre et d'amplifier ces campagnes de communication sur la langue bretonne et le bilinguisme auprès de l'ensemble des Bretonnes et des Bretons qui n'ont aucun rapport avec la langue et de soutenir l'organisation de modules de sensibilisation, d'initiation ou formations courtes à la langue bretonne pour tous les publics, en privilégiant particulièrement les 16-30 ans et les 30-40 ans, via une communication numérique et dans les médias qui touche ces générations (notamment les médias imprimés et numériques présents dans les réseaux de transport). Une communication spécifique incitant les brittophones à pratiquer la langue en toutes circonstances pourra également être organisée, en ciblant en priorité les jeunes post-bac qui ne pratiquent pas assez le breton entre eux.

|   |   |
|---|---|
| Objectif  | Campagne médiatique permanente de promotion   |
| Comment faire? (Outils, moyens, dispositifs...) | Diffusion de spots vidéos de communication via les médias sociaux.<br>Diffusion de plaquettes dans les lycées et les universités. |
| Résultat attendu                                | Chaque habitant de Bretagne entre 16 ans et 40 ans sensibilisé une fois par mois  |
| Calendrier                                      | A partir de 2020  |

|   |   |
|---|---|
| Objectif  | Sensibilisation des lycéee.ne.s   |
| Comment faire? (Outils, moyens, dispositifs...) | Distribution de dépliants à tous les lycées leur expliquant les atouts de la langue bretonne et les moyens d'apprentissage. |
| Résultat attendu                                | Ensemble des lycéee.ne.s de Bretagne sensibilisé.e.s.   |
| Calendrier                                      | Tous les ans à partir de 2020.  |

## La connaissance

L'enquête sociolinguistique menée en 2018 a fourni des données précieuses pour la connaissance de l'état de la langue bretonne et des attentes de la population relatives à sa transmission et à sa présence dans la vie de tous les jours. Pour la première fois, le maillage par pays a permis de dresser une cartographie précise de la connaissance, de la pratique et des attentes, directement utilisable par l'ensemble des niveaux de décision. Dans le cadre de la conférence territoriale de la langue bretonne, il sera proposé aux autres partenaires de la Région de renouveler régulièrement cette étude avec une déclinaison par EPCI.

|  |   |
|--|---|
| Objectif   | Connaître de façon précise l'état et l'évolution de la langue bretonne.   |
| Comment faire?<br>(Outils, moyens, dispositifs...) | Actualiser l'enquête sociolinguistique tous les 5 ans à l'échelle de la Bretagne (et non EPCI par EPCI afin de conserver une vision globale).<br>Y inclure une étude scientifique traitant de l'enseignement bilingue (pratiques pédagogiques, effets...) |
| Résultat attendu                                   | Connaissance précise des usages de la langue bretonne et mesure de l'efficacité des politiques  |
| Calendrier   | 2023 - 2028 - 2032 - 2028...  |

## La diffusion

Compte tenu des enseignements de l'enquête sociolinguistique sur le souhait de présence de la langue bretonne dans les services publics et le souhait de voir généralisée une signalétique spécifique, une action adaptée de l'ensemble des pouvoirs publics est nécessaire afin d'améliorer la diffusion de la langue dans l'espace public, qui permet de :

- favoriser l'utilisation de la langue dans tous les contextes sociaux par les locuteur-riche-s ;
- susciter la curiosité des non-brittophones vis-à-vis de la langue et participer à l'envie d'apprendre ;
- donner à tous les citoyen-ne-s l'accès à un vocabulaire de base ;
- façonner positivement l'image du territoire breton.

Une stratégie globale de déploiement d'un jalonnement routier bilingue homogène et de signalétiques publiques bilingues adaptées à chaque secteur d'activité et chaque niveau de collectivité sera proposée à la conférence territoriale de la langue bretonne afin de pouvoir progressivement faire bénéficier la population du même niveau de services, correspondant à ses attentes. Parallèlement, les échanges avec l'Etat seront amplifiés pour parvenir à un déploiement cohérent du jalonnement routier bilingue français-breton sur la voirie nationale en Bretagne. Les supports imprimés sonores et numériques feront aussi l'objet d'un travail spécifique pour accroître la présence de la langue bretonne dans le quotidien.

|  |   |
|--|---|
| Objectif   | Signalisation directionnelle sur les routes nationales  |
| Comment faire?<br>(Outils, moyens, dispositifs...) | Convention entre la Région et l'État (DIRO).<br>Appui technique de l'OPLB<br>Dispositif de suivi de la mise en place de la signalisation bilingue |
| Résultat attendu                                   | 100% des panneaux de jalonnement bilingues en 2030 sur les routes nationales de Bretagne (5 départements)   |



|            |   |
|------------|---|
| Calendrier | 50% des panneaux de jalonnement bilingues en 2025 |
|------------|---|

|  |   |
|--|---|
| Objectif   | Jalonnement de police sur les routes nationales   |
| Comment faire?<br>(Outils, moyens, dispositifs...) | Convention entre la Région et l'État (DIRO).<br>Dispositif de suivi de la mise en place de la signalétique bilingue   |
| Résultat attendu                                   | 100% des panneaux de signalisation de police bilingues en 2030 sur les routes nationales de Bretagne (5 départements) |
| Calendrier   | 50% des panneaux de signalisation de police bilingues en 2025   |

|  |  |
|--|--|
| Objectif   | Mettre à disposition gratuitement et automatiquement un service de traduction pour les associations  |
| Comment faire?<br>(Outils, moyens, dispositifs...) | Dès lors qu'il y a financement de la Région et ouvert à tous les projets associatifs sur simple demande, une traduction des documents de communication |
| Résultat attendu                                   | Visibilité accrue du breton dans les domaines sociaux et culturels   |
| Calendrier   | 2021   |

|  |   |
|--|---|
| Objectif   | Signalétique bilingue pour tous les services publics  |
| Comment faire?<br>(Outils, moyens, dispositifs...) | Mise en place d'une signalétique bilingue breton-français de façon paritaire sur l'ensemble des biens appartenant à la Région (bus, bateaux, TER, bâtiments...) |
| Résultat attendu                                   | Augmenter la visibilité et l'usage de la langue bretonne  |
| Calendrier   | 2023  |

## 2.2.2. Assurer une présence territoriale

### Les Ententes de pays

Les Ententes de pays sont des structures associatives fédérant, à l'échelle des pays culturels ou pays Voynet, EPCI..., les associations sectorielles intervenant sur les questions culturelles, patrimoniales, linguistiques, etc. Certaines animent des lieux d'accueil (Tiez ar Vro), toutes sont de tailles et de missions variables. La Région soutient le fonctionnement et les activités des Ententes disposant d'au moins un-e salarié-e. La mise en place, prévue par la politique linguistique, d'une structuration de l'action des Ententes en faveur de la langue bretonne est en cours d'aboutissement à fin 2018, de même que la création d'une Semaine du Breton en 2013, devenue Mois du Breton en 2017 suite au succès rencontré.

La Région souhaite renforcer l'action des Ententes de pays en faveur de la langue bretonne en faisant évoluer les modalités de son soutien annuel aux Ententes professionnalisées selon des critères qui prendront en compte les actions, activités et projets innovants favorisant la diffusion et la pratique de la langue bretonne auprès des habitant-e-s. Une concertation sera engagée avec les Ententes sur ces évolutions ; parallèlement : il sera proposé à la conférence territoriale de la langue bretonne de reconnaître le rôle des Ententes dans l'animation culturelle des territoires et d'aboutir à une mise en synergie des soutiens départementaux, intercommunaux et communaux pour leur fonctionnement et leurs activités.

|   |   |
|---|---|
| Objectif  | Donner de la visibilité aux Ententes de Pays en terme de financements   |
| Comment faire? (Outils, moyens, dispositifs...) | Etablir des conventions pluriannuelles, pour une durée de 5 ans, afin de permettre aux Ententes de Pays de s'engager dans des projets à plus long terme, permettant notamment de financer les locaux et le personnel nécessaire au bon fonctionnement des structures. |
| Résultat attendu                                | Convention pluriannuelles signées avec l'ensemble des Ententes de Pays  |
| Calendrier                                      | 2020  |

|   |   |
|---|---|
| Objectif  | Financer des postes de médiateurs culturels bilingues dans les Ententes de pays   |
| Comment faire? (Outils, moyens, dispositifs...) | Permettre aux territoires de développer la médiation culturelle et linguistique en finançant sur le modèle des emplois associatifs d'intérêt général      |
| Résultat attendu                                | 1 médiateur culturel pour la langue et la culture bretonnes / pays pour atteindre un volume important d'actions en breton ou de sensibilisation au breton |
| Calendrier                                      | 2021  |

### Les activités destinées à l'enfance et à la jeunesse

La Région poursuivra ses politiques de soutien aux loisirs enfance jeunesse en langue bretonne et à la formation des animateur-ric-e-s et directeur-ric-e-s de structures d'accueil en breton. Elle renforcera ses échanges avec l'Etat sur la mise en œuvre des orientations de la convention spécifique qui relèvent des compétences de ce dernier : encadrement sportif brito-phone, dispositif d'éducation/formation des enfants et adolescent-e-s brito-phones à la pratique d'internet et des réseaux sociaux et développement des accueil centres de loisirs sans hébergement en breton.

Par ailleurs, la Région étudiera la possibilité, en lien avec les plateformes de financement participatif, de lancer un appel à projets annuel à destination de la jeunesse pour soutenir les initiatives en et pour la langue bretonne.

|                                 |  |
|---------------------------------|--|
| Objectif                        | Développer les loisirs en langue bretonne pour les enfants et les jeunes   |
| Comment faire? (Outils, moyens, | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Etendre le dispositif Desk aux animateurs jeunes.</li> <li>• Amplifier le soutien aux formation BAFA/BAFD en breton.</li> </ul> |

|                  |  |
|------------------|--|
| dispositifs...)  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Inscrire l'ouverture d'accueils collectifs de mineurs (ALSH immersifs et séjours de vacances) dans le cadre des contrats de Pays.</li> <li>• Augmenter l'aide aux séjours en breton à 6 € par jour et par enfant pour les organisateurs des ACM.</li> <li>• Soutenir et inciter politiquement les intercommunalités dans leurs démarches de projet.</li> <li>• Soutenir financièrement l'accompagnement de nouveaux organisateurs et porteurs de projets</li> </ul> |
| Résultat attendu | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintien et développement de nouveaux ALSH en breton dans les territoires en Bretagne. Objectif : 10 ALSH en 2022.</li> <li>- Maintien et développement de formations BAFA et BAFD en breton tous les ans</li> <li>- Couverture de l'ensemble des 5 départements bretons pour les séjours de vacances en langue bretonne, sur la période estivale</li> </ul>  |
| Calendrier       | 2022   |

|   |   |
|---|---|
| Objectif  | Développer les animations en direction de l'enfance-jeunesse en breton  |
| Comment faire? (Outils, moyens, dispositifs...) | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Inciter des animateurs brito-phones à mettre en place des animations en breton lorsqu'ils travaillent dans des structures en français.</li> <li>• Aider financièrement les centres d'éducation à l'environnement et à la culture bretonne (avec hébergement et restauration) qui mettent en place des activités en breton.</li> <li>• Aider les centres d'accueil à promouvoir leurs animations et à développer de nouveaux projets.</li> <li>• Inciter et aider financièrement les Ententes de pays à développer des stages et activités en breton destinés aux enfants et adolescents (formation baby-sitting, stages de théâtre, de clowns, de musique, de radio, de films...).</li> <li>• Prévoir la montée en compétence des animateurs enfance-jeunesse.</li> <li>• Organiser des temps collectifs de partage d'expérience entre les acteurs des loisirs en breton.</li> <li>• Financer du temps de coordination dédié.</li> </ul> |
| Résultat attendu                                | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Animations ou stages en breton pour les enfants et les jeunes, tous les mois, sur tous les territoires</li> <li>- Soutien des centres d'accueil en langue bretonne : éducation à l'environnement et à la culture bretonne</li> </ul>   |
| Calendrier                                      | 2020  |

## 2.2.3. Intensifier la présence de la langue bretonne dans les médias

### La radio

La politique linguistique actualisée en 2012 insistait sur la volonté régionale de voir l'intégralité du territoire breton couverte par des radios brittophones. Les évolutions du paysage radiophonique n'ont pas permis jusqu'alors la concrétisation de cet objectif, cependant Radio Kerne, basée en Cornouaille, a pu obtenir du CSA l'autorisation d'émettre sur le secteur de Nantes dans le cadre de l'appel à fréquences pour le déploiement de la radio numérique terrestre (RNT). Début 2019, pour la première fois hors du territoire habituel des radios brittophones, des auditeur·rice·s pourront bénéficier d'une nouvelle fréquence intégralement en langue bretonne, avec le soutien actif de la Région. Le déploiement de la RNT devrait ensuite progressivement s'étendre à d'autres agglomérations bretonnes et la Région poursuivra son soutien aux initiatives comparables.

Depuis 2012, la Région a par ailleurs adapté son soutien aux quatre radios associatives en langue bretonne ou bilingues, par la mise en place d'un dispositif de financement lié à l'atteinte de critères relatifs à la qualité et la diversité des programmes, à la qualité de la langue employée, au souci de toucher les jeunes. D'autre part, elle a intégré en 2015 à l'enveloppe du Fonds d'aide à l'expression audiovisuelle en langue bretonne (FALB) la possibilité de financer la production de fictions radiophoniques. Ce dispositif rencontre un succès : depuis 2017, deux productions de fictions sont soutenues chaque année, participant à la variété des programmes offerts aux auditeur·rice·s et à la diffusion d'œuvres de haute qualité.

| Objectif   | Soutenir et développer les radios associatives en langue bretonne  |
|--|--|
| Comment faire?<br>(Outils, moyens, dispositifs...) | <ul style="list-style-type: none"> <li>● Stabiliser et renforcer la radio nantaise en cours de création.</li> <li>● Aider à la création d'une radio rennaise lorsque le développement de la RNT permettra d'accéder à une fréquence sur ce territoire.</li> <li>● Suivre le développement ultérieur de la RNT sur les villes moyennes pour améliorer la couverture du territoire. Inclure Radio Kerne-Naoned dans le dispositif d'aide aux radios brittophones.</li> <li>● Soutien financier et/ou matériel pour la création d'une radio 100% langue bretonne à Rennes.</li> <li>● Assurer la diffusion des radios FM dans de bonnes conditions (Arvorig FM sur tout le Leon notamment) par le biais de la RNT et de la FM</li> <li>● Permettre aux radios en langue bretonne de financer leurs investissements par le biais, par exemple, des contrats de pays</li> </ul> |
| Résultat attendu                                   | Couverture totale de la Bretagne par des antennes radio en breton.   |
| Calendrier   | Dès 2020<br>Future convention État-Région sur les langues de Bretagne 2020-2025<br>En saisissant les opportunités de calendrier du CSA   |

La Région maintient sa demande de création par Radio-France d'une radio de service public émettant en langue bretonne sur toute la Bretagne. Au-delà de la question de la diffusion de contenus en breton pour tou-te-s les brittophones, il s'agit également de disposer d'un média qui permette de diffuser informations et contenus culturels variés, dans une perspective régionale et à destination de tous les publics. En l'attente de la mise en place d'une telle radio, la Région échangera avec Radio-France sur le renforcement de la place de la langue bretonne sur les radios du réseau France Bleu, avec définition de volumes horaires minimum et des types d'émissions devant être disponibles en breton.

| Objectif  | Soutenir et développer les radios en langue bretonne sur le service public   |
|---|--|
| Comment faire? (Outils, moyens, dispositifs...) | Convention Région-Radio France afin de : <ul style="list-style-type: none"> <li>● Renforcer le nombre d'heures d'émissions en langue bretonne (par exemple entre 14/16h sur France Bleu Breizh Izel, actuellement celle-ci est une émission enregistrée en français)</li> <li>● Renforcer la présence à l'antenne des titres en langue bretonne ou base celtique à raison d'un titre sur trois</li> <li>● Développement de la création radiophonique par un partenariat avec la Région</li> <li>● Diffusion des émissions en langue bretonne produites à France Bleu Breizh Izel (Quimper) sur les antennes de France Bleu Armorique (Rennes) et France Bleu Loire Océan (Nantes)</li> <li>● Retransmission commentée en langue bretonne des derbys bretons</li> <li>● Recrutement de personnels bilingues favorisant un environnement de travail bilingue et une meilleure efficacité de travail</li> <li>● Renforcer l'offre de formation en langue bretonne à l'ensemble du personnel</li> <li>● Mise en place de contrats d'apprentissages avec les écoles de journalisme pour favoriser l'émergence de jeunes journalistes brittophones</li> <li>● Développement de l'offre de podcasts</li> <li>● Mise en place de « classes radio » avec les écoles bilingues ou par immersion</li> </ul> |
| Résultat attendu                                | Couverture renforcée sur l'ensemble de la Bretagne et développement de l'offre éditoriale  |
| Calendrier                                      | Dès 2020   |

## La télévision et le cinéma

Depuis 2012, la Région poursuit son soutien à la structuration du paysage audiovisuel en langue bretonne, qu'il s'agisse de la diffusion, du doublage, de la production et de la coproduction de contenus. La place de la langue bretonne a ainsi été renforcée dans le Contrat d'objectifs et de moyens qui lie les trois télévisions locales, France 3 Bretagne et Brezhoweb. La Région reste attentive au renforcement des démarches de coproduction permettant de multiplier les supports de diffusion, de toucher des publics variés, de mutualiser les moyens de communication sur les programmes.

La Région réitère par ailleurs son soutien à la demande de création d'une chaîne de télévision bilingue de service public par France-Télévisions, sur le modèle de la chaîne Via Stella en Corse. Une telle chaîne devrait être disponible via la TNT sur l'ensemble du territoire breton mais également comporter une forte dimension numérique, avec des déclinaisons adaptées à tous les publics, y compris par la mise en place d'un service de vidéo à la demande par abonnement permettant de dynamiser la création de fictions et de documentaires ainsi que la création d'outils performants de visionnage des contenus sur supports mobiles.

Le rôle de Daoulagad Breizh pour la diffusion de créations en langue bretonne, l'éducation à l'image des élèves bilingues et l'émergence de nouveaux talents (réalisateur·rice·s, scénaristes...) en langue bretonne sera conforté. L'aide à l'initiation à la vidéo en langue bretonne dans les établissements scolaires sera poursuivie.

Dans le cadre du soutien qu'elle apporte aux productions de flux *via* le FALB, la Région aide les producteurs à améliorer ou faire évoluer les œuvres afin de répondre aux attentes nouvelles des publics. Pour ce qui concerne les fictions unitaires, outre les aides possibles au titre du Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle, la Région a ouvert la possibilité aux court-métrages en langue bretonne de bénéficier éventuellement d'une aide au titre du Fonds audiovisuel régional, ce qui a permis à plusieurs projets de créations d'aboutir depuis 2017. Afin de répondre à l'appétit croissant de fictions en langue bretonne, la Région lancera par ailleurs en 2019, en partenariat avec les télévisions, un dispositif de soutien à l'écriture de séries de fictions courtes.

Une réflexion sera lancée sur les moyens de développer la production de produits audiovisuels favorisant l'apprentissage de la langue bretonne de façon ludique (films et séries de fiction et d'animation en format court). De même, une stratégie de développement des captations audiovisuelles d'événements sportifs - en particulier pour les sports fédérateurs auprès des 15-40 ans - permettant de diffuser des contenus en langue bretonne pourrait être mise en place. Enfin l'Etat sera sollicité sur l'amélioration du financement des productions de flux en breton.

|   |  |
|---|--|
| Objectif  | Disposer de contenus audiovisuels en langue bretonne de qualité, variés, pour tous les publics, et facilement accessibles.   |
| Comment faire? (Outils, moyens, dispositifs...) | - Instauration de quotas de langue bretonne dans tous les fonds d'aide, à hauteur de 20% (FACCA, FAR, COM des TV locales...)<br>- Création d'une plateforme mutualisée de diffusion des programmes en breton avec un système de gouvernance inspiré de l'exemple écossais (voir texte plus bas). |
| Résultat attendu                                | Augmentation de la production audiovisuelle en langue bretonne.<br>Meilleure accessibilité des programmes, et meilleure adéquation des programmes  |

|            |   |
|------------|---|
|            | avec les attentes des différents publics brito-phones.                  |
| Calendrier | Quota – 2019/2020<br>Plateforme mutualisée avec gouvernance – 2020/2021 |

Commentaire:

La Région soutient à l'heure actuelle le cinéma et l'audiovisuel (production, diffusion, doublage...) via différents fonds d'aide. Le FACCA (Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle), le FAR (Fonds audiovisuel régional), le FALB (Fonds d'aide à l'expression audiovisuelle en langues de Bretagne), ainsi que le COM (Contrat d'Objectifs et de Moyens) des TV locales.

La place de la langue bretonne n'est pas garantie aujourd'hui dans la totalité des fonds destinés à l'audiovisuel et au cinéma. Il est donc demandé à la Région l'instauration de quota d'objectifs chiffrés mesurables sur l'ensemble des politiques audiovisuelles afin d'assurer à la langue bretonne sa place nécessaire dans les différents fonds : FACCA, FAR, COM des TV locales, et ce à hauteur minimale de 20% des sommes engagées.

Les montants aujourd'hui alloués à la langue bretonne via les différents fonds restent très largement insuffisants et doivent être mis en relation avec les sommes totales engagées par la Région pour l'audiovisuel et qui sont majoritairement consommés en français, à savoir 6,7 M€ pour l'année 2018 (tous fonds confondus). Le nouveau "Projet stratégique breton pour le cinéma et l'audiovisuel" prévoit un soutien renforcé progressivement dans les années à venir, avec un objectif en 2021 portant ce montant tous fonds confondus à 8,6 M€ annuel.

Le développement de la politique linguistique en langue bretonne a permis l'émergence de quelques acteurs de la production et de la diffusion. Dans une deuxième phase il est important de conforter ces acteurs et de les aider à se développer. Par ailleurs une politique d'optimisation de la production de programme et de sa diffusion doit être mise en place en tenant compte plus intensément des nouvelles habitudes de consommation des programmes audiovisuels (plateformes, réseaux sociaux, VOD, etc)

Dans ce cadre la Région doit soutenir la création d'une plateforme mutualisée de diffusion des programmes en langue bretonne rassemblant les acteurs du public et du privé avec un système de gouvernance adéquat avec des objectifs chiffrés et mesurables d'audience à atteindre sur les différents publics brito-phones (enfants, adolescent, apprenants, et locuteurs adultes). Cette plateforme pourra s'inspirer de l'exemple écossais et de la dynamique de coopération entre MG Alba et de la BBC autour de l'audiovisuel et du cinéma. Une structure unique en Ecosse permet de gérer la politique audiovisuelle cinéma ainsi que la politique de formation aux métiers de l'audiovisuel. Elle permet de mieux orienter les besoins en programmes et permet une montée en qualité de l'ensemble de la filière de production ainsi qu'une cohérence entre la politique audiovisuelle de la Région et les besoins de politique linguistique plus large en prenant en compte l'écosystème social de la langue (50.000 locuteurs actifs situés majoritairement dans les îles Hébrides ainsi que dans les grands centres urbains, et une dynamique de la langue dans l'enseignement).

|                         |   |
|-------------------------|---|
| Objectif                | Développer la langue bretonne sur France 3 Bretagne   |
| Comment faire? (Outils, | Dans le cadre de la réforme en cours de France Télévision il est prévu de tripler le volume horaire de programmes régionaux sur France 3. Par conséquent, il convient |

|                         |  |
|-------------------------|--|
| moyens, dispositifs...) | de multiplier par au moins 3 le volume horaire des programmes en langue bretonne sur France 3 Bretagne.<br>Signature de la charte "Ya d'ar brezhoneg" par France 3 Bretagne et intégration de la langue bretonne au fonctionnement de la chaîne (communication, contenu à l'antenne, logo...). |
| Résultat attendu        | Au moins 3 fois plus de programmes en langue bretonne sur France 3 Bretagne.<br>Utilisation généralisée de la langue bretonne par France 3 Bretagne.   |
| Calendrier              | 2020   |

|   |  |
|---|--|
| Objectif  | Faire émerger des créateurs et de nouvelles formes de création cinématographique et audiovisuelle en breton  |
| Comment faire? (Outils, moyens, dispositifs...) | Mettre en place une instance de réflexion et de concertation dynamique pour favoriser la création et développer tous types de production.<br>Dont les avis et suggestions seraient pris en compte par les différents fonds d'aide de la Région |
| Résultat attendu                                | Répondre (d'urgence) à une demande sociale, côté publics brittophones<br>Développer des créations hors des espaces de diffusion classiques   |
| Calendrier                                      | 2020   |

|   |   |
|---|---|
| Objectif  | Développer l'éducation à l'image et la culture cinématographique et audiovisuelle en breton, de la maternelle au lycée  |
| Comment faire? (Outils, moyens, dispositifs...) | Mettre en place la même politique, et donc les mêmes moyens, que les dispositifs mis en place pour les enfants et jeunes scolarisés en français<br>Mettre en place des formations liées à cet objectif, pour des animateurs, des enseignants, etc |
| Résultat attendu                                | Dispositifs "école au cinéma", "collège au cinéma", "lycéens et apprentis au cinéma", etc... en breton  |
| Calendrier                                      | 2020  |

|          |  |
|----------|--|
| Objectif | Développer la place du breton dans les films produits en Bretagne, pour tous les publics |
|----------|--|



|   |   |
|---|---|
| Comment faire? (Outils, moyens, dispositifs...) | A côté des financements déjà existants, donner des moyens sélectifs pour permettre à structures de production d'embaucher un ou des professionnels brittophones |
| Résultat attendu                                | Que le breton retrouve sa place dans des fictions et surtout des documentaires (selon les sujets abordés, evel just)  |
| Calendrier                                      | 2020  |

|   |  |
|---|--|
| Objectif  | Toucher l'ensemble du public brittophone.  |
| Comment faire? (Outils, moyens, dispositifs...) | Travailler avec l'ensemble des diffuseurs en Bretagne : chaînes de TV (France 3, TV Rennes, Tébéo, Tébésud, TV Nantes), diffuseurs en accès libres sur le net (Brezhoweb) ou par abonnement (BreizhVOD), salles de cinéma. Certains programmes ne sont diffusables que sur un mode de diffusion spécifique (ex : les séries de fiction ou d'animation ne sont pas diffusables en salles). D'autres sont susceptibles d'être mutualiser. Travailler avec l'ensemble des diffuseurs est donc une garantie de proposer un contenu extrêmement varié à l'ensemble du public; |
| Résultat attendu                                | Présence régulière de l'audiovisuel en langue bretonne partout en Bretagne : rendez-vous hebdomadaire ou mensuel (TV), voir trimestriel (Cinémas).   |
| Calendrier                                      | Objectif déjà en cours et à poursuivre, notamment en salles de cinéma (aller au-delà de la tournée de cinéma annuelle avec les élèves des classes bilingues en incitant l'ensemble des brittophones à se retrouver sur certaines séances).   |

|   |   |
|---|---|
| Objectif  | Proposer des programmes variés et de qualité en langue bretonne.  |
| Comment faire? (Outils, moyens, dispositifs...) | Travailler avec les autres professionnels médias (radio,...) et arts du spectacle (théâtre) afin de proposer du contenu innovant et "cross-media" (les infos par exemple et même la création de fiction). Développer l'achat de productions étrangères à doubler – venant notamment de langues minoritaires - ainsi que les coproductions internationales dans la mesure du possible (notamment avec les autres pays celtiques) afin d'augmenter la qualité et la diversité des productions produites en Bretagne et en breton. |
| Résultat attendu                                | Co-productions internationales avec les autres pays celtiques   |
| Calendrier                                      | 2021  |

|   |  |
|---|--|
| Objectif  | Découverte de nouveaux talents / Fidéliser son public  |
| Comment faire? (Outils, moyens, dispositifs...) | L'innovation et la diversité nous oblige à la découverte de nouveaux talents. Il y a donc une obligation certaine pour les professionnels à travailler directement avec les classes bilingues et immersives : ateliers de doublage, concours de "filmoù chakod", accompagnement des séances de cinéma en breton afin de les sensibiliser sur la production et la diffusion des programmes en langue bretonne mais aussi afin d'encourager ces filières à "investir" l'audiovisuel de manière plus conséquente. |
| Résultat attendu                                | Connaissance de l'audiovisuel en langue bretonne (programmes et métiers) auprès des écoles bilingues et immersives. Fidélisation des spectateurs qui doit se traduire par une croissance en terme d'audimat auprès des diffuseurs  |
| Calendrier                                      | Certaines opérations sont déjà mises en place (Filmoù chakod par Daoulagad Breizh par exemple). Dizale va mettre en place des ateliers de doublage dès 2020 et accompagnera désormais de manière plus significatives les séances de cinéma en salle.   |

## Le numérique

L'ensemble des acteurs de la promotion de la langue bretonne sont attachés au développement de la place de cette dernière sur Internet et dans les nouvelles technologies. Une stratégie globale sera élaborée pour :

- améliorer la traduction automatique en langue bretonne ;
- soutenir la réalisation de la reconnaissance vocale de la langue bretonne (SMS, courriels, GPS) et, en lien avec la synthèse vocale en cours, aider au développement d'interfaces et contenus en breton sur les objets connectés ;
- obtenir des GAFAM la possibilité de traduire en breton les logiciels et services les plus importants sur tous les supports et mettre à jour ces traductions, soutenir le développement de ces traductions sur les portails indépendants ;
- soutenir la création et renforcer le développement de jeux vidéo tous publics produits ou doublés en breton ;
- améliorer la diffusion des contenus culturels en breton – notamment audiovisuels – vers le grand public *via* une ou des plateformes ou chaînes web, en particulier auprès des 15-40 ans ;
- renforcer la place de la langue bretonne sur les réseaux sociaux ;
- encourager le passage de la presse en langue bretonne à la presse en ligne et inciter la presse en ligne monolingue à développer des contenus en langue bretonne.

|   |   |
|---|---|
| Objectif  | Professionnaliser le développement de la langue bretonne dans les domaines technologiques |
| Comment faire? (Outils, moyens, dispositifs...) | Développer le service numérique de l'Office Public de la Langue Bretonne                  |
| Résultat attendu                                | Ensemble des services numériques utilisables en langue bretonne                           |
| Calendrier                                      | A partir de 2020  |

|   |  |
|---|--|
| Objectif  | Promouvoir les outils numériques en breton   |
| Comment faire? (Outils, moyens, dispositifs...) | Former les enseignants et les formateurs pour adultes aux outils numériques qui existent en breton (logiciels, sites internet, applications mobiles, jeux vidéos)<br><br>Soutenir la formation des différents élèves de filières bilingues ou immersives ainsi que des stagiaires en formation intensive ou cours du soir<br><br>S'appuyer sur les acteurs existants et les soutenir (Bed Niverel, An Drouizig, l'Office de la langue bretonne, Open Street Map, etc.) |
| Résultat attendu                                | Acquérir le vocabulaire autour du numérique en breton<br><br>Faire connaître et utiliser les logiciels, sites internet, applications mobiles, jeux vidéos en breton selon le contexte pédagogique  |
| Calendrier                                      | 2020   |

## 2.2.4. Développer l'édition

L'édition en langue bretonne connaît une progression régulière depuis 2010. La Région soutient depuis plusieurs années la production éditoriale en :

- finançant le fonctionnement des éditeurs associatifs en langue bretonne les plus importants et de leur fédération ;
- soutenant l'impression des revues littéraires ;
- finançant l'impression des ouvrages en breton ou bilingue ou, au choix des éditeurs, le programme éditorial ou le projet éditorial exceptionnel.

La Région a complété ces dispositifs en créant en 2012 une aide à la traduction d'œuvres du patrimoine littéraire mondial (29 ouvrages soutenus depuis sa création) qui participe de la diversification du lectorat en langue bretonne et de la professionnalisation des auteur-e-s, dont certain-e-s sont également traducteur-ric-e-s. Une réflexion sera engagée sur le renforcement de cette dernière dimension par l'adaptation du dispositif de soutien aux résidences d'auteur-e-s aux spécificités de l'atorat en langue bretonne. Par ailleurs, une réflexion sera engagée sur les moyens à mettre en œuvre pour renforcer l'édition en breton d'œuvres non-littéraires (sciences, techniques, guides pratiques, loisirs, etc.)

Pour ce qui concerne la diffusion des ouvrages, la politique linguistique actualisée en 2012 prévoyait une amélioration de la diffusion et de la promotion des œuvres, en particulier dans le cadre de la lecture publique. L'EPCC Livre et lecture mène depuis plusieurs années une politique volontariste dans ce domaine, s'étant notamment traduite par un important travail d'information auprès des réseaux de bibliothèque et de médiathèques ainsi que la création, avec le soutien régional, du portail web Lenn, déclinaison d'Electre pour la langue bretonne, accessible gratuitement à tou-te-s. Le chantier d'amélioration de Lenn sera poursuivi et les moyens de Livre et lecture affectés à la littérature en breton seront confortés.

|                |  |
|----------------|--|
| Objectif       | Assurer la pérennité des publications en langue bretonne   |
| Comment faire? | Information détaillée auprès des lecteurs potentiels<br>Favoriser la présence de ces médias dans les réseaux sociaux |

|                                  |  |
|----------------------------------|--|
| (Outils, moyens, dispositifs...) | Aider à l'élaboration d'un réseau de co-éditeurs en d'autres langues (afin de mutualiser et donc de diminuer les coûts de production)<br>Création d'un fond de soutien aux médias d'information (sur le principe du fond de soutien à la création audiovisuelle) |
| Résultat attendu                 | 600 abonnés (Toutouig, Louarnig), 800 abonnés (Rouzig), 2000 abonnés (Ya!)...  |
| Calendrier                       | Dès fin 2019   |

## 2.2.5. Encourager les pratiques culturelles

La Région mène une politique volontariste de soutien aux pratiques théâtrales en langue bretonne, qui sont d'excellents vecteurs de diffusion de la langue et participent de l'amélioration des compétences linguistiques, en particulier auprès des apprenant-e-s et des jeunes. Sont ainsi soutenus pour leur fonctionnement et leurs activités la fédération du théâtre en breton C'hoariva et les troupes professionnelles. En 2010, la Région a mis en place un dispositif – Skol C'hoariva - spécifiquement dédié à la diffusion et la création théâtrale en langue bretonne par les troupes professionnelles dans les établissements scolaires, qui connaît une croissance régulière (381 heures assurées en 2010-2011, 595 heures en 2016-2017). Enfin, pour tenir compte des besoins des nombreuses troupes amatrices qui irriguent le territoire, un dispositif de soutien à la création de pièces de théâtre a été élaboré en 2017, qui permet de cofinancer une partie des coûts en matériels pour ces créations mais également de soutenir l'amélioration de la qualité par le soutien aux prestations professionnelles de mise en scène.

Les besoins de structuration restent néanmoins importants et une réflexion sera engagée sur les moyens de :

- favoriser l'écriture de nouvelles pièces ;
- former à la mise en scène ;
- former une nouvelle génération de professionnels, aptes notamment à intervenir dans les écoles dans le cadre de Skol C'hoariva ;
- créer une académie du théâtre en breton dotée d'un lieu afin de créer des pièces, les répéter et de former les équipes. Ce lieu permettrait de favoriser la rencontre entre les différentes disciplines artistiques.

Enfin, afin de favoriser la diffusion des pièces, il sera envisagé d'introduire, dans les clauses de financement du fonctionnement des salles de spectacle, une clause de diffusion d'au moins une représentation en breton par an, disposition complémentaire de l'engagement pris par l'État dans la convention spécifique de rester attentif à ce que le cahier des charges des structures bénéficiant d'un label national, lorsque cela apparaît pertinent au regard du projet artistique, inclure des objectifs de promotion et de valorisation de la langue bretonne.

### Commentaire:

*Le fait que le théâtre soit pris en compte dans les pratiques culturelles est positif. Cependant sous la dénomination pratiques culturelles n'apparaît que le théâtre. Pourquoi ne pas appeler cette partie "Théâtre", tout simplement ? Cela lui donnerait plus de visibilité.*

*Notre objectif global pour les années à venir : développer le théâtre, art oral s'il en est (mais pas que), donc utilisant... la langue. Les futurs locuteurs : enfants, jeunes, adultes apprenants sont une priorité mais ils ne seront pas toujours jeunes et apprenants donc il nous faut bien sûr continuer de créer et proposer une offre de spectacle pour tous afin que le théâtre en breton reste un art vivant de notre culture.*

*Par ailleurs, il existe une forte dichotomie territoriale puisque quasiment toutes les troupes sont domiciliées dans le Finistère (où se concentre le plus grand nombre de locuteurs). Il n'y a qu'une troupe dans le Morbihan, aucune en Ille-et-Vilaine. Cela entraîne moins d'opportunités pour entendre des couleurs de langues différentes.*

*Le nombre de troupes de théâtre pratiquant en breton est actuellement en forte baisse notamment pour le théâtre amateur. Pour les comédiens professionnels, vivre uniquement du théâtre en breton est une gageure. Cet état de fait est bien évidemment à relier à l'état de la langue. Le recul et les difficultés du théâtre, un des premiers fusibles avant la disparition d'une langue sont symptomatiques.*

*Pourtant le théâtre est un outil d'apprentissage des langues extrêmement efficace qu'il faut encourager et développer. Il peut être un des leviers (avec d'autres bien sûr) de sauvetage du breton.*

*Point d'attermoiement, les faits sont là et il nous faut regarder l'avenir. Et pour l'envisager, il va nous falloir beaucoup d'imagination car à part les subventions territoriales qui sont déjà sacrément contraintes, nous ne voyons pas bien comment nous allons pouvoir sortir le théâtre de l'ornière (et en filigrane le breton). Reste les idées et notre bonne volonté.*

|   |  |
|---|--|
| Objectif  | Le théâtre outil de réappropriation et de diffusion linguistique et culturelle. Développer le théâtre à l'école dans les 5 départements bretons.   |
| Comment faire? (Outils, moyens, dispositifs...) | <ul style="list-style-type: none"> <li>● Former des animateurs théâtre pouvant intervenir dans les 5 départements et également former les enseignants.</li> <li>● Pour les intervenants dans les écoles : Utiliser le dispositif de la Région Bretagne Skol c'hoariva (actuellement interventions essentiellement dans les écoles finistériennes).</li> <li>● Pour former des animateurs au théâtre-éducation : développer une filière professionnelle en langue bretonne en lien avec les formations existantes en français et travailler au développement des ateliers pour que les personnes formées puissent travailler.</li> <li>● S'appuyer sur les intervenant.e.s brittophones formé.e.s. et sur l'expérience professionnelle des brittophones pionniers dans le domaine des interventions théâtrales.</li> <li>● Obtention obligatoire du niveau C1 du DBY par les intervenant.e.s théâtre en milieu scolaire, centres de formation, etc...</li> <li>● Pour former les enseignants : faire du théâtre dans les formations, donner des outils en breton adaptés (selon âges et niveaux de langue) pour travailler en classe</li> </ul> |
| Résultat attendu                                | <p>Acquérir du vocabulaire, apprendre des expressions idiomatiques, exprimer des émotions, créer et jouer ensemble en breton.</p> <p>Faire connaître le théâtre en breton et donner envie : former les spectateurs, les acteurs, techniciens, dramaturges de demain.</p> <p>Organiser des journées de rencontres annuelles afin de présenter les créations des uns aux autres</p>  |
| Calendrier                                      | <p>Dispositif qui fonctionne actuellement mais essentiellement avec des comédiens professionnels.</p> <p>Pour un développement du dispositif Skol c'hoariva : moyen terme mais dépendra du nombre d'animateurs sur le terrain, de la formation des personnes en situation de</p>   |

|  |   |
|--|---|
|  | <p>transmission et de la demande.<br/>         Pour un développement de la formation : dépendra de la volonté politique, des opportunités, de la volonté des organismes de formation d'accueillir du breton et de la demande.<br/>         2025</p> |
|--|---|

|   |   |
|---|---|
| Objectif  | Le théâtre outil de réappropriation et de diffusion linguistique et culturelle. Développer le théâtre hors temps scolaire.  |
| Comment faire? (Outils, moyens, dispositifs...) | Si l'expérience est concluante en classe, nous gageons que cela puisse donner envie aux jeunes de poursuivre l'expérience sur le temps de loisir : ateliers à l'année, stages, camps de vacances...<br>Pour la formation d'animateur.trices cf. le point précédent. |
| Résultat attendu                                | Donner envie de créer ensemble et de vivre des expériences collectives en breton. Créer un vivier de comédien.ne.s amateur.trice.s et professionnel.le.s brittophones pouvant s'inspirer/réinvestir la matière culturelle de Bretagne pour la porter à la scène.    |
| Calendrier                                      | 2025  |

|   |   |
|---|---|
| Objectif  | Donner à entendre le breton dans l'espace public – Développer des formules souples pouvant être jouées/improvisées un peu partout (et par tous les temps...). |
| Comment faire? (Outils, moyens, dispositifs...) | Créer un vivier de comédiens ayant envie d'investir ce champ artistique : Théâtre de rue, improvisation, clown...   |
| Résultat attendu                                | Faire sonner la matière culturelle de Bretagne et le breton aux oreilles du grand public et aux personnes visitant la Bretagne.                               |
| Calendrier                                      | 2025  |

|          |  |
|----------|--|
| Objectif | Créer un réseau de salles et/ou trouver une salle dédiée aux créations théâtrales, |
|----------|--|

|   |   |
|---|---|
|   | arts de la rue, arts de la parole en langues "régionales". Un lieu de création, de croisement des arts et des idées.  |
| Comment faire? (Outils, moyens, dispositifs...) | Trouver un lieu, commune / communauté de communes adhérant à l'idée et avec une volonté d'investir dans un tel projet.<br>Tous les moyens disponibles : subventions, mécénat, appel à dons...   |
| Résultat attendu                                | Disposer d'un équipement de création reconnu, un lieu de formation, de fabrique et de croisements des arts, de la matière bretonne et du monde. Un lieu d'accueil d'artistes professionnels et amateurs : stages, résidences, spectacles... |
| Calendrier                                      | 2030  |

|   |  |
|---|--|
| Objectif  | Faciliter la diffusion du théâtre dans les salles de Bretagne.   |
| Comment faire? (Outils, moyens, dispositifs...) | Inciter les villes ayant signées la charte Ya d'ar Brezhoneg à accueillir des résidences et des spectacles en breton.<br>Réfléchir à des dispositifs qui pourraient inciter les salles de spectacles (notamment conventionnées) à accueillir régulièrement des spectacles en breton. |
| Résultat attendu                                | Mieux diffuser les pièces de théâtre afin de donner (à voir et) à entendre du breton et pouvoir faire vivre une filière professionnelle.   |
| Calendrier                                      | 2021   |

|   |   |
|---|---|
| Objectif  | Organiser une tournée annuelle de pièce(s) de théâtre en collaboration avec les Ententes Culturelles (Emglevioù, Tiez ar Vro...).   |
| Comment faire? (Outils, moyens, dispositifs...) | A l'instar de ce qui est fait avec Daoulagad Breizh pour la tournée des films dans les écoles, aller à la rencontre des structures sur le terrain et voir avec elles comment nous pourrions imaginer une tournée pour les écoles chaque année (si elles sont intéressées) dans une salle dédiée ou dans les écoles.<br>Financement : entrées, salle mise à disposition, le reste à trouver... L'obtention d'une aide d'une structure territoriale sera facilitée si un spectacle est pré-vendu. |
| Résultat attendu                                | Faire que les jeunes assistent régulièrement à des pièces de théâtre.<br>Leur donner envie de voir et/ou pratiquer le théâtre en breton.  |
| Calendrier                                      | Court terme – essai de mise en place en 2019.   |

|          |  |
|----------|--|
| Objectif | Créer un réseau national des théâtres en langues de France |
|----------|--|

|  |   |
|--|---|
| Comment faire?<br>(Outils, moyens, dispositifs...) | Réunir les théâtres en langues de France afin d'échanger et d'imaginer nos théâtres de demain.  |
| Résultat attendu                                   | Faire connaître nos théâtres. Se réunir pour être entendu. Échanger sur la formation et sur nos théâtres. Créer des rendez-vous artistiques en régions.                                     |
| Calendrier   | Projet en cours d'élaboration.<br>Premier rendez-vous prévu en juillet 2019 à Rodez.<br>A voir par la suite selon motivation, temps, moyens des personnes et troupes se sentant concernées. |

## 2.3 Développer la place de la langue bretonne dans l'institution régionale

### 2.3.1. Renforcer la place du breton dans le fonctionnement et la communication de la Région

La Région mène depuis 2004 une action ambitieuse de développement de la présence de la langue bretonne dans son fonctionnement et sa communication, action renforcée par les dispositions de l'actualisation de la politique linguistique en 2012, comprenant la « Charte d'utilisation des langues de Bretagne dans le fonctionnement et les politiques de la Région ». Cette dernière aura vocation à être actualisée en lien avec les attentes de la population et la nouvelle dynamique engagée par cette nouvelle politique en faveur des langues de Bretagne.

Des modules de formation personnelle et un soutien à la formation personnelle et professionnelle des agent-e-s ont ainsi été mis en place, dans le cadre du plan de formation. Une réflexion sera engagée sur les possibles évolutions de ces différents dispositifs de manière à accroître le nombre de personnes bénéficiant d'un apprentissage efficace de la langue bretonne et de mieux diffuser auprès de tou-te-s des éléments relevant de l'initiation aux bases du breton.

Conformément aux orientations de la politique linguistique, la signalétique intérieure et extérieure des bâtiments régionaux prend en compte progressivement et systématiquement le bilinguisme paritaire français-breton, tout comme le jalonnement des voies navigables, des ports, la signalétique extérieure et intérieure des lycées publics et IFSI. Cette politique doit être poursuivie, avec une attention particulière à la qualité du bilinguisme de la signalétique des espaces et bâtiments régionaux dont la gestion est confiée à des opérateurs tiers.

La langue bretonne est également prise en compte dans la communication (stands, affiches, publication). La Région lancera une démarche de généralisation progressive du bilinguisme paritaire français-breton sur les affiches, les stands, les campagnes régionales de promotion, les publications papier, etc. Une réflexion particulière sera menée sur la communication numérique, les nouveaux outils devant progressivement tendre au meilleur bilinguisme possible. Par ailleurs l'affichage par les bénéficiaires des aides régionales de la mention du concours de la Région devra tendre au bilinguisme.

Enfin, la Région renforcera sa communication sur la langue bretonne, ses réalisations et son action en ce domaine.



|   |  |
|---|--|
| Objectif  | Généraliser l'usage de la langue bretonne dans le fonctionnement de la Région  |
| Comment faire? (Outils, moyens, dispositifs...) | Nommer un agent référent à la langue bretonne dans chaque service chargé d'intégrer la langue bretonne à l'ensemble des productions. |
| Résultat attendu                                | Ensemble des documents de communication de la Région bilingues français-breton de façon paritaire                                    |
| Calendrier                                      | A partir de 2020   |

|   |   |
|---|---|
| Objectif  | Intégrer la langue bretonne au cahier des charges de la commande publique   |
| Comment faire? (Outils, moyens, dispositifs...) | Élaboration de critères linguistiques de validation de l'offre  |
| Résultat attendu                                | Reconnaissance et valorisation des compétences en langue bretonne<br>Développement de la visibilité de la langue bretonne |
| Calendrier                                      | Dès 2020  |

### 2.3.2. Renforcer la prise en compte de la langue bretonne dans les politiques régionales

L'actualisation de la politique linguistique en 2012 prévoyait la prise en compte de l'utilisation de la langue bretonne dans les conventions de financement des organismes pour lesquels la Région est le principal contributeur. Ce chantier engagé doit être poursuivi.

Ainsi, dans le domaine des transports, un travail spécifique sera engagé en lien avec les nouvelles compétences régionales.

|   |   |
|---|---|
| Objectif  | Annonces vocales en langue bretonne et signalétique bilingue dans les TER et les gares.   |
| Comment faire? (Outils, moyens, dispositifs...) | Convention avec la SNCF.<br>Développer une voix de synthèse ou réalisation d'enregistrements vocaux. Formation / accompagnement du personnel volontaire de la SNCF.<br>Signalétique statique et animée bilingue |

|                  |   |
|------------------|---|
| Résultat attendu | Ensemble des annonces vocales bilingues en Bretagne (5 départements). |
| Calendrier       | 2020  |

|  |   |
|--|---|
| Objectif                                     | Langue bretonne dans le réseau de transports BreizhGo et la carte KorriGo   |
| Comment faire? (Outils, moyens, dispositifs) | Marquage bilingue français-breton des cars, des trains et des bateaux.<br>Communication bilingue autour du réseau BreizhGo et de la carte KorriGo (numérique, papier, annonces orales, titres de transport...). |
| Résultat attendu                             | Ensemble des marquage bilingues sur les véhicules.<br>Communication bilingue.   |
| Calendrier                                   | 2019  |

Dans le domaine de l'innovation numérique, la Région engagera une réflexion sur des soutiens spécifiques à la prise en compte de la langue bretonne dans la réalisation d'interfaces, la production et la mise à jour de contenus.

|   |   |
|---|---|
| Objectif  | Développer l'usage de la langue bretonne dans le domaine numérique                    |
| Comment faire? (Outils, moyens, dispositifs...) | Créer un groupe de travail avec l'ensemble des acteurs afin de définir une stratégie. |
| Résultat attendu                                | Mise en place d'un plan d'action spécifique   |
| Calendrier                                      | Fin 2020  |

Dans le domaine économique, un travail partenarial sera engagé avec les réseaux d'entreprises pour le développement de la présence de la langue bretonne sur le packaging des produits bretons ainsi que la signalétique bilingue des bâtiments d'entreprises, en particulier dans le secteur du tourisme.

|   |  |
|---|--|
| Objectif  | Développer l'utilisation de la langue bretonne par les entreprises   |
| Comment faire? (Outils, moyens, dispositifs...) | Conditionner l'octroi d'aides financières aux entreprises à l'utilisation de langue bretonne (signalétique intérieure et extérieure des bâtiments, packagings, supports de communication...)<br>Convention avec Produit en Bretagne, Stal.bzh... |
| Résultat attendu                                | Prise en compte de la langue bretonne par toutes les entreprises bénéficiant de financements de la Région  |
| Calendrier                                      | 2021   |

|  |   |
|--|---|
| Objectif   | Aider les entreprises à s'approprier la langue bretonne   |
| Comment faire?<br>(Outils, moyens, dispositifs...) | Contribuer au financement de supports de communication en langue bretonne à l'instar du programme "PASS Export Com" de la Région Bretagne finançant les supports de communication en langue(s) étrangère(s) des TPE et PME bretonnes de production et de services aux entreprises de production (subvention représentant 30% maximum des dépenses éligibles (entre 4 000€ et 30 000€) et plafonnée à 9 000€). |
| Résultat attendu                                   | Augmentation de la visibilité de la langue bretonne dans le secteur économique, utilisation de la langue bretonne au sein des entreprises.  |
| Calendrier   | A partir de 2021  |

|  |   |
|--|---|
| Objectif   | Utilisation de la langue bretonne par les structures liées à la Région  |
| Comment faire?<br>(Outils, moyens, dispositifs...) | Signature de la charte "Ya d'ar brezhoneg" par l'ensemble des structures liées à la Région (Breizh Up, Mégalis Bretagne, Comité Régional du Tourisme, SemBreizh...) |
| Résultat attendu                                   | Prise en compte de la langue bretonne par toutes les structures liées à la Région.  |
| Calendrier   | 2020  |

Dans le domaine sportif, les bénéficiaires des aides régionales seront incités à généraliser la signalétique bilingue des équipements et la communication bilingue français-breton, tout particulièrement lors des grands événements sportifs fédérateurs.

|  |  |
|--|--|
| Objectif   | Développer la visibilité et l'utilisation orale de la langue bretonne lors des événements sportifs   |
| Comment faire?<br>(Outils, moyens, dispositifs...) | Conditionner l'octroi d'aides financières aux organisateurs d'événements à l'utilisation de langue bretonne (signalétique intérieure et extérieure des stades, annonces, supports de communication...) |
| Résultat attendu                                   | Prise en compte de la langue bretonne lors de tous les événements sportifs bénéficiant de financements de la Région  |
| Calendrier   | 2021   |

Dans le domaine patrimonial, les conventions de financement intégreront le bilinguisme systématique de la signalétique des espaces naturels ainsi que du patrimoine bâti.

|   |  |
|---|--|
| Objectif  | Développer l'utilisation de la langue bretonne dans le domaine patrimonial.                                    |
| Comment faire? (Outils, moyens, dispositifs...) | Intégrer la vérification de la prise en compte de la langue bretonne dans les conditions de versement d'aides. |
| Résultat attendu                                | La langue bretonne est présente sur l'ensemble des supports de communication autour du patrimoine.             |
| Calendrier                                      | Dès 2020   |

Dans le domaine culturel, les conventions de financement des structures et organisateurs de manifestations culturelles prévoiront le bilinguisme de la signalétique, des supports et des actions de communication.

|   |   |
|---|---|
| Objectif  | Développer l'utilisation de la langue bretonne dans le domaine culturel   |
| Comment faire? (Outils, moyens, dispositifs...) | Intégrer la vérification de la prise en compte de la langue bretonne dans les conditions de versement d'aides.        |
| Résultat attendu                                | La langue bretonne est présente sur l'ensemble des supports et des actions de communication dans le domaine culturel. |
| Calendrier                                      | Dès 2020  |

|   |   |
|---|---|
| Objectif  | Suivre et évaluer la politique linguistique de la Région  |
| Comment faire? (Outils, moyens, dispositifs...) | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place un comité de suivi extra-régional composé d'élus du Conseil régional, d'agents de Conseil régional, de représentants de l'Office Public de la langue bretonne, de représentants du Conseil Culturel de Bretagne, de représentants des associations oeuvrant pour la langue bretonne.</li> <li>• Réunion de ce comité de suivi tous les ans.</li> </ul> |
| Résultat attendu                                | Rapport annuel de suivi de la politique linguistique.<br>Identification des éventuelles difficultés rencontrées et préconisation pour y remédier.   |
| Calendrier                                      | Dès 2019  |